

# BUSINESS & FINANCE *International*

## LIGNE FERROVIAIRE DOUALA-LIMBE-IDENAU

**15 MILLIARDS DE FCFA POUR  
LANCER LA CONSTRUCTION  
P.8**

## GOVERNANCE ECONOMIQUE

**LE CAMEROUN VEUT PORTER  
SES RECETTES FISCALES À 6000  
MILLIARDS FCFA D'ICI 2030 ITÉ  
DE SERVICES AU CAMEROUN  
P.15**

## TRIBUNE

**LES CAUSES  
CONCEPTUELLES DE LA  
CRISE DE LA DETTE DES  
PAYS DU SUD P.22**



**AIDA DIARRA**

**VICE-PRÉSIDENTE SENIOR ET DIRECTRICE DE VISA POUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

**« NOTRE PARTENARIAT AVEC LA CAF  
VISE L'ÉMERGENCE DE 20 000 ÉCOLES  
DE FOOTBALL À TRAVERS LE  
CONTINENT »**

LA FIRST BANK  
VOUS DONNE

Carte  
**Blanche**

Souscrivez à votre

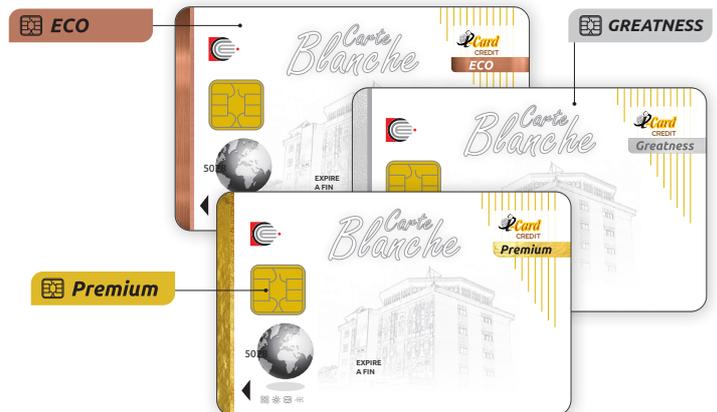
Carte  
**Blanche**

POUR VOS

**Crédits à Court Terme**

- Fini les **files d'attente en agence**
- Fini les **dossiers de crédits**
- Fini les **attentes de validation**

Notre gamme



L'intérêt de la clientèle est notre priorité



☎ 222 51 80 50 / 679 00 96 26

✉ [qualite@afrilandfirstbank.com](mailto:qualite@afrilandfirstbank.com)

☎ 653 46 53 46

🌐 [www.afrilandfirstbank.com](http://www.afrilandfirstbank.com)



**Afriland First Bank**



Par  
**Bertrand ABEGOUMEGNE**

## Un plan Marshall pour booster l'attractivité de la Bourse d'Afrique centrale

**B**ien qu'elle ait connu une embellie significative après sa fusion avec le Douala Stock Exchange, la Bourse des valeurs mobilières d'Afrique centrale (Bvmac) est toujours loin de refléter les ambitions et le dynamisme qu'on lui prédisait. Certes, la place boursière commune aux 6 pays de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) compte désormais 6 sociétés cotées sur le compartiment actions, ainsi qu'une capitalisation boursière de 460 milliards, (contre moins de 150 milliards au moment de la fusion des deux bourses, ndlr), mais elle a encore de la peine à attirer les personnes physiques.

A titre d'exemple, sur un marché qui compte plus de 60 millions de potentiels investisseurs, seuls 8 512 personnes possèdent un compte-titre. Louis Banga Ntolo, directeur général de la Bvmac est conscient que malgré quelques avancées significatives, de nombreux efforts doivent encore être menés pour dynamiser la bourse, mais également attirer une palette diversifiée d'investisseurs.

Pour y parvenir, ce spécialiste rompu aux subtilités du marché financier sous régional a d'ores et déjà élaboré son plan Marshall.

Il compte notamment s'appuyer sur les services de mobile Money, très prisés par les populations de la sous-région. « *Positionner le Wallet comme mode de paiement des actifs financiers cotés. Cela permettra de rendre accessible les actifs financiers cotés en Bourse à une large gamme de population y compris ceux ne disposant que des wallets (mobile money) comme mode de paiement. Nous souhaitons profiter du taux de pénétration du mobile qui est très élevé* », a-t-il confié à nos confrères de Sikafinance. L'objectif est simple, permettre à ceux qui ont un compte Mobile money de prendre part à une épargne sur les valeurs mobilières. « *Si on réussit cela, nous pensons que les chiffres évoqués plus haut devraient être multipliés par 1000. Nous rappelons aussi que la monnaie électronique bénéficie d'un encadrement juridique de la banque centrale, donc c'est un moyen de paiement qui est sécurisé et qui est transparent* », a-t-il ajouté.

Louis Banga Ntolo a également pensé à une réforme qui, au-delà d'attirer de nouveaux investisseurs, pourrait également contribuer à rehausser de manière exponentielle l'achat des actions cotées à la Bvmac. Il s'agit du fractionnement de la valeur des titres, pour permettre à ce que des

personnes puissent accéder à des actifs de grandes entreprises, à un prix d'entrée faible. Il faut rappeler qu'à la Bvmac, les prix des actions cotées oscillent entre 20 000 Fcfa et 200 000 Fcfa. Des prix qui ne sont pas toujours à la hauteur de toutes les bourses.

Toutefois, pour qu'une telle réforme entre en vigueur, il faut au préalable obtenir le quitus des entreprises. Louis Banga Ntolo se propose pour cela de mener des concertations avec ces dernières, afin de faciliter l'implémentation de cette réforme qui, selon lui, participe de l'inclusion financière.

Bien que louables, les réformes proposées par la Bvmac doivent encore être approuvées par la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf).

L'essentiel de l'actualité économique et de la Finance

Rue Pasteur Edoube Mbengue,  
3e étage Imm. Ancienne Direction  
Nobra,

B.P : 13096 Akwa – Douala  
Tél. : 237 677 239 567 – 696 820 394  
Email :

Infos@businessfinanceint.com  
www.businessandfinance.com

Directeur de Publication & de la  
Rédaction

**Bertrand ABEGOUMEGNE**

Conseillers éditoriaux

**Morvan ZANG**  
**Ludovic FANSI TOUKO**

Rédacteur en chef délégué  
**Paul Nkala**

Rédaction centrale

**Christian Trésor Adong Baliaba**

**Bouba**

**Yankréo**

**Paul Nkala**

**Rémy Ngassana**

**Placide Onguéné**

**Omer Kamga**

**Félix Victor Dévalois**

**Rémy Ngassana**

**Elise Nguélé**

**Chealsea Etoho Agoumé**

Correspondants

Gabon : **Vanessa Eboulie**  
**Calvin Eboussi**

Tchad : **Hassan Mama**

Guinée Equatoriale : **Antoine**  
**Mboussi**

France: **Alexis Balamba**

Canada: **David Junior Etaba**

Business & finance International  
est édité par l'**Agence Rhéma**  
**Services**

Directeur Général

**Bertrand ABEGOUMEGNE**

Direction Financière

**Fernande Mouko**

Directeur Commercial et Marketing  
**Israëlla Jourdain Molo Agoume**

Marketing & Vente  
**Marie Noël Biabi**

Abonnements  
**Charlotte Laure Mbiteu**

Montage & créa  
**Infinité Studio**

Administrateur Web  
**Numerix Informatique**

Tous droits de reproduction réservés pour  
tous pays. Reproduction interdite de tous  
articles sauf écrit à la Direction

## LA BEAC LANCE LE PROCESSUS DE RETRAIT PROGRESSIF DE LA CIRCULATION DES BILLETS DE BANQUE DE LA GAMME 2002



Dans une circulaire signée le 5 janvier 2024, adressée aux directeurs nationaux et chefs de centre de la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac), le directeur d'exploitation de l'institut monétaire

des pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale) donne les orientations sur la mise en œuvre du processus de retrait progressif de la circulation des billets de banque de la gamme 2002.

À en croire Jean Clary Otoumou, ce processus est effectif depuis le 2 janvier 2024, conformément à une résolution prise lors de la session ordinaire du Comité interministériel de l'Union monétaire de l'Afrique centrale du 7 novembre 2022.

Afin de rendre cette mesure effective, le directeur d'exploitation de la Beac prescrit de ne servir que « les billets de la gamme 2020 lors des prélèvements des banques et comptables publics, à compter du 2 janvier 2024; reconnaître et contrôler les billets de 5 000, 2 000, 1 000 et 500 FCFA de la gamme 2002, puis les transférer à la caisse destruction après leur perforation; procéder au tri qualité des billets de 10 000 de la gamme 2002 reçus des versements des banques et comptables publics, puis les transférer dans les caisses dédiées (caisse réserve et caisse destruction) », détaille le document signé par Jean

Clary OTOUMOU.

Cette opération vise à inonder les circuits économiques avec les nouvelles coupures dites de la « gamme 2020 », officiellement mises en circulation dans la zone Cemac le 15 décembre 2022 par la banque centrale, tout en retirant progressivement ceux de la gamme 2002. Ce qui ne signifie pas que les coupures de 2002 ne sont plus admises lors des transactions financières dans la zone Cemac. Elles seront toujours utilisées par les agents économiques, jusqu'à la survenue de la décision de les démonétiser, qui pourrait intervenir dans 10 ans.

Pour preuve, les billets de la gamme 1992, remplacées par celles de la gamme 2002, ne seront démonétisées qu'à partir du 1er juin 2024, soit plus de 20 ans après leur mise en circulation. Depuis le 1er juin 2023, les détenteurs de ces billets peuvent toujours les échanger dans les services de la Beac.

## DOUANE : LES RECETTES COLLECTÉES AU CAMEROUN ONT FRANCHI POUR LA PREMIÈRE FOIS LA BARRE DE 1 000 MILLIARDS DE FCFA EN 2023



Au terme de l'exercice budgétaire 2023, la direction générale des douanes (DGD) du ministère des Finances a collecté une enveloppe globale de recettes de 1 019,8 milliards de FCFA, sur un objectif initial de 973,7 milliards de FCFA. Ce chiffre est révélé dans une note d'information publiée ce 26 janvier 2024 par les services de la communication de l'administration douanière, en marge de la célébration de la Journée internationale de la douane.

Pour la première fois de l'histoire des finances publiques camerounaises, la performance de l'administration douanière en matière de collecte de recettes franchit donc la barre de 1 000 milliards de FCFA. À en croire la DGD, ce résultat est « le fruit des

*sacrifices consentis par ses partenaires », qui, en dépit « d'un environnement difficile et marqué notamment par la résilience face aux chocs multiples, ont prouvé, par leur civisme fiscal et leur collaboration franche, que la stabilité macroéconomique est préservée... ».*

Au cours de l'année 2024, l'État du Cameroun table sur des recettes douanières globales de 1 079,9 milliards de FCFA, en hausse de 10% par rapport aux prévisions de l'année précédente

## CEMAC : LES ÉTABLISSEMENTS DE MICROFINANCES ONT DÉGAGÉ UN BÉNÉFICE EN HAUSSE DE 56% EN 2022



L'activité des établissements de microfinances (EMF) actives dans la zone CEMAC a connu une nette amélioration en 2022. Selon le Rapport de la Stabilité Financière, les indicateurs de ce secteur sont quasiment tous au vert au terme de l'exercice. Après une perte cumulée de 245 millions de FCFA en 2020, les EMF de la région ont engrangé un

bénéfice de 18,2 milliards de FCFA en 2022, en hausse de 56% en glissement annuel. Le produit net financier (PNF), équivalent du chiffre d'affaires, s'est également accru de 26,0 % à 134,2 milliards FCFA soutenu par une hausse des marges sur les opérations avec la clientèle (53 %), sur opérations diverses (32 %) et sur opérations financières (10 %).

Les frais généraux ont quant à eux augmenté de 26 %, et se sont maintenus à un niveau permettant aux EMF d'extérioriser un résultat brut d'exploitation positif de 42,1 milliards FCFA.

S'agissant de leurs activités de manière globale, le rapport de la BEAC permet de constater que le total agrégé des bilans des EMF de la sous-région a progressé de 23,4% à 1 755,6 milliards FCFA en 2022. Les dépôts collectés auprès de la clientèle se sont améliorés de 21,4 % tout comme les crédits à l'économie (+24,5% à 891,9 milliards FCFA). Seul point noir sur le tableau des performances des EMF, c'est la détérioration du portefeuille de prêts. Les créances en souffrance ont, en effet, augmenté,

passant de 109,6 milliards FCFA à 146,2 milliards FCFA entre décembre 2021 et décembre 2022.

Malgré une bonne progression, le secteur de la microfinance en zone CEMAC reste confronté à plusieurs défis notamment celui de la gouvernance. « La gouvernance demeure au centre des difficultés rencontrées par plusieurs établissements. Les insuffisances y relatives concernent, entre autres, la non-désignation systématique d'administrateurs indépendants ; l'immixtion des présidents des conseils d'administration dans la gestion courante des établissements ; la désignation et le renouvellement du mandat des administrateurs sans recourir à la Commission Bancaire ; la détention de créances douteuses sur les apparentés et la non-conformité dans la composition de certaines directions générales », déplore la banque centrale qui pointe également du doigt plusieurs manquements tels que le faible niveau de capitalisation, le sous-provisionnement des créances en souffrance et des cas de détournements et de fraudes en raison d'une réglementation jugée souple.

## DEMANDE DE VISA/CONFORMITÉ FISCALE : LES EXPLICATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS



Dans la loi de finances 2024, entre autres innovations qui ont retenu l'attention de l'opinion, il y a désormais l'exigence de production d'une attestation de conformité fiscale (ACF) pour les demandeurs de visas dans les missions diplomatiques et consulats. Pour couper court au débat en cours sur les cibles devant produire ce document, les modalités de son obtention, etc., la direction générale des Impôts (DGI), a apporté les réponses aux contribuables.

D'après la DGI, la loi de finances 2024 apporte une innovation majeure dans le domaine du suivi de la conformité fiscale des contribuables en substituant l'attestation de non-redevance (ANR) par l'attestation de conformité fiscale (ACF). Qui, à compter depuis 1er janvier 2024, est désormais exigée pour toute demande de visa auprès des missions diplomatiques et consulaires.

« L'ACF est un document délivré en ligne par l'administration fiscale qui atteste qu'un contribuable est à jour de ses obligations déclaratives et de paiement d'impôts et taxes », explique la DGI. Si ce n'est pas « un nouvel impôt ou une nouvelle charge fiscale sur les contribuables », reste que la présentation de l'ACF pour les demandes de visa s'adresse à tous les contribuables : personnes physiques, professionnels ou non, notamment les salariés, les dirigeants d'entreprise, les exploitants individuels, les professionnels libéraux, ... etc. Sont cependant exclus de son champ d'application, les enfants mineurs et étudiants sans revenus, ainsi que les cas d'évacuations sanitaires.

L'objectif de cette réforme qui substitue l'ancienne attestation de non redevance à l'attestation de conformité fiscale, tient de la volonté du fisc de promouvoir le civisme fiscal auprès des contribuables particuliers. Mais surtout, renseigne la DGI dans son communiqué, cette exigence n'est pas nouvelle dans les missions diplomatiques et consulaires. « La loi de finances 2024 consacre une pratique qui avait déjà cours dans les missions diplomatiques et consulaires. En effet, la plupart d'entre elles exigeaient déjà des documents attestant de la situation fiscale des demandeurs de visas, à l'instar du titre de patente, de l'attestation de domiciliation fiscale et de l'attestation de non redevance ».

Si tous les contribuables sont concernés, les dirigeants d'entreprises en délicatesse avec le fisc ne sont pas concernés par les restrictions pour son obtention. Car, la situation fiscale du dirigeant est à distinguer de celle de son entreprise. Ainsi, seule la situation fiscale personnelle du dirigeant est prise en compte pour la délivrance de l'ACF. Du coup, l'existence d'une dette à la charge de l'entreprise ne fait donc pas obstacle à l'obtention par un dirigeant d'une attestation de conformité fiscale.

## CRISE ALIMENTAIRE : LE CAMEROUN VA INJECTER UNE ENVELOPPE DE PLUS DE 22 MILLIARDS DE FCFA EN 2024

Le Cameroun veut consacrer 38 millions de dollars (un peu plus de 22,77 milliards de FCFA à la valeur actuelle du dollar américain) pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans le pays en 2024, a annoncé, le 4 janvier, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural (Minader), Gabriel Mbaïrobe. Ce montant s'inscrit dans le cadre du Projet d'urgence de lutte contre la crise alimentaire (Pulca), financé par la Banque mondiale à hauteur de 100 millions de dollars (plus de 59 milliards de FCFA).

« Nous avons des populations qui sont en situation de crise alimentaire et ce projet vise non seulement à soutenir ces populations en leur apportant une assistance humanitaire, mais aussi de renforcer leurs capacités de production. Il sera aussi question d'améliorer les infrastructures communautaires pour faire face aux effets négatifs du changement climatique », a déclaré le membre du gouvernement, cité par Cameroon tribune.

Le projet est prévu pour couvrir les régions

du Nord, de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, de l'Adamaoua et de l'Est. Au Cameroun, 2,9 millions de personnes (soit 10,6% de la population) sont en insécurité alimentaire, selon les résultats du Cadre harmonisé des zones à risque et d'identification des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Cameroun dévoilés le 11 décembre dernier.

Cette situation d'insécurité alimentaire, qui inquiète les autorités camerounaises, serait due à la hausse des prix des intrants, la flambée des prix des denrées alimentaires, des conditions météorologiques extrêmes (sécheresse et inondations) dans la partie septentrionale du pays, la destruction des cultures par les chenilles, la dévastation des champs par les éléphants et la crise sociopolitique dans les régions anglophones. La situation, apprend-on, s'est particulièrement dégradée dans 10 départements du pays : cinq dans le Sud-Ouest, trois dans le Nord-Ouest et deux dans l'Extrême-Nord.

Cette enveloppe devrait permettre notamment



d'améliorer les moyens de subsistance et de subvenir aux besoins alimentaires et nutritionnels de plus de 260 000 personnes en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité, ainsi qu'à 159 000 agriculteurs, éleveurs et pêcheurs touchés par la crise dans les régions ciblées.

## LE CHINOIS ADDAX PETROLEUM SOMMÉ DE RESTITUER AU GABON SON UNIQUE PERMIS PÉTROLIER DE PRODUCTION



A la tête de la République du Gabon depuis fin août 2023, Brice Clotaire Oligui Nguema poursuit

sa vaste opération de renforcement de la souveraineté pétrolière du pays. Ainsi, après l'annonce du rachat d'Assala Energy, filiale du géant américain du capital-investissement, Carlyle International Energy Partners Group dont le prix est fixé à 1,3 milliard de dollars, l'Etat gabonais s'apprête à récupérer le permis « *Dionga Irundu n°G5-118* », jusqu'ici détenu par la société chinoise Addax Petroleum.

En effet, dans une correspondance datée du 5 janvier 2024, le directeur général des hydrocarbures du Gabon, Ernest Ndong Nguéma somme la filiale du géant pétrolier public chinois Sinopec de restituer dans le domaine privé de l'Etat le permis « *Dionga Irundu n°G5-118* », dont le contrat d'attribution expire le 11 mars prochain. En conséquence, « nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires pour le retour dans le domaine privé de l'Etat de

*l'ensemble des champs régis par le CEPP Dionga Irundu n°G5-118 au soir du 11 mars prochain* », précise le courrier repris par la presse gabonaise.

Une fois entre les mains des dirigeants gabonais, ledit permis devrait ensuite être mis à la disposition de la Gabon Oil Company (GOC). L'entreprise gabonaise qui produit actuellement près de 13 000 barils par jour verra sa production journalière avoisiner les 70 000 barils avec les champs d'Assala (plus de 50 000 barils par jour) et celui de Dionga Irundu n°G5-118 (6000 barils par jour). De quoi mettre fin aux activités d'Addax Petroleum sur le sol gabonais qui s'était déjà vu retirer les droits d'exploitation du champ pétrolier d'Obangué en décembre 2012. L'entreprise chinoise avait saisi la Chambre de commerce internationale (CCI) qui a finalement donné raison à l'Etat du Gabon dans cette affaire, validant ainsi la reprise de ce site pétrolier par la Gabon Oil Company.

# OLAM AGRI RECONNU COMME TOP EMPLOYER 2024 AU CAMEROUN

Top Employers Institute a reconnu Olam Agri comme Top Employer® au Cameroun ainsi que dans sept autres pays dont l'Australie, le Sénégal, le Nigeria, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Mozambique, et l'Afrique du Sud. Olam Agri est ainsi reconnu comme Top Employer® dans le continent africain pour la 4ème année consécutive. Cette reconnaissance reflète la position d'Olam Agri en tant qu'employeur mondial de référence, qui s'efforce de donner à ses 9600 employés la liberté de s'épanouir tant sur le plan personnel que professionnel au sein d'une organisation orientée vers la réalisation de ses objectifs, et qui soutient la diversité, l'inclusion et la collaboration.



**T**op Employers Institute, autorité mondiale en matière de reconnaissance de l'excellence des Pratiques en matière de Ressources Humaines, reconnaît l'engagement d'une organisation en faveur d'un meilleur environnement de travail grâce à d'excellentes politiques de Ressources Humaines (RH) et d'excellentes pratiques de gestion du capital humain. Le programme a certifié et reconnu plus de 2 300 Top Employers dans 121 pays/régions sur les cinq continents. L'enquête couvre six domaines : la stratégie du personnel, l'environnement de travail, l'acquisition et le développement des talents, la formation, la diversité, l'équité et l'inclusion, le bien-être, etc.

En plus de la reconnaissance de Top Employer Institute, Olam Agri a récemment reçu la certification Great Place to Work® pour le Brésil, l'Inde et Singapour, ainsi que le Prix Kincentric Best Employers pour la Chine et la Thaïlande.

BrigINETTE Abega, Directrice des RH pour le Cameroun, a déclaré : « Nous sommes ravis d'avoir obtenu cette certification pour la première fois au Cameroun. Elle reconnaît les efforts que nous déployons quotidiennement pour développer une stratégie solide et cohérente axée sur nos employés. Notre mission est de maintenir et de développer de bonnes pratiques RH pour créer un environnement de

travail inclusif et positif. Cela signifie également placer l'épanouissement et le développement professionnel de nos talents au cœur de nos priorités ».

« Cette reconnaissance est rendue possible grâce au travail acharné et au dévouement de notre équipe locale pour améliorer l'engagement sur le lieu de travail et le bien-être des employés », a-t-elle ajouté.

Olam Agri s'engage à construire une organisation inspirante et ultra-performante au sein de laquelle des employés passionnés stimulent la croissance de l'entreprise, contribuent à un avenir durable et construisent des carrières épanouissantes :

1. Une culture de l'excellence : qui encourage la collaboration et le travail d'équipe, récompense la méritocratie et l'esprit entrepreneurial, qui permet une prise de risque intelligente, un lieu de travail diversifié et inclusif fondé sur la confiance et l'autonomie. L'accès facile à la haute hiérarchie responsabilise davantage les employés, en éliminant les obstacles bureaucratiques et en encourageant la prise de décision agile.
2. Faire la différence : un lieu de travail orienté vers un but précis, qui place le développement durable au cœur de ses préoccupations. Il nous donne l'occasion

de jouer notre rôle dans le renforcement de la sécurité alimentaire mondiale, l'amélioration de l'accès à une meilleure nutrition, l'amélioration des moyens de subsistance des communautés, ainsi que la lutte contre le changement climatique.

3. La possibilité de s'épanouir : Une empreinte mondiale qui favorise des carrières véritablement internationales. Ceci permet aux employés d'accepter des missions stimulantes qui élargissent leur expérience et les aident à façonner et à orienter leur propre carrière en fonction de leurs aspirations. Chacun se sent valorisé, reconnu et soutenu pour atteindre son plein potentiel.

David Plink, PDG du Top Employers Institute, déclare : « Les périodes exceptionnelles font ressortir le meilleur des personnes et des organisations. C'est ce que nous avons constaté cette année dans le cadre de notre programme de certification des Top Employers® : les Top Employers® 2024 certifiés ont réalisé des performances exceptionnelles. Ces employeurs ont toujours montré qu'ils se souciaient du développement et du bien-être de leur personnel. Ce faisant, ils enrichissent collectivement le monde du travail. Nous sommes fiers d'annoncer et de célébrer cette année, le groupe d'employeurs de premier plan axés sur les personnes : les Top Employers® 2024 ».

## CEMAC

## COMMENT LES SALAIRES DES FONCTIONNAIRES VONT PONCTIONNER LES RECETTES DES ÉTATS EN 2024

*Le traitement des agents de l'Etat augmente visiblement plus vite que les recettes fiscales. Du Cameroun au Tchad en passant par le Congo, le Gabon ou encore la RCA, les projections dépenses de personnels des pays de l'espace communautaire sont loin du ratio salaires/recettes fiscales, fixé par le pacte de convergence communautaire.*



C'est certainement la plus grande progression en termes de dépenses de personnels depuis deux ans dans la zone Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, RCA, et Tchad). Le Cameroun, en l'espace de trois ans, a vu sa masse salariale passer de 1003 milliards de Fcfa en 2021 à 1256 en 2023, puis à 1428 milliards de Fcfa en 2024. Selon les critères et indicateurs de convergence de la Cemac établis en 1994 et revus en 2002, les indicateurs analytiques, disposent que le ratio de la masse salariale rapporté aux recettes budgétaires totales, hors dons, doit être de 35%.

En analysant de près la situation du Cameroun, le pays prévoit de collecter des recettes fiscales de 4168,1 milliards de Fcfa pour une masse salariale de 1428,3 milliards de Fcfa en 2024 dédiée à 376 497 fonctionnaires et agents de l'Etat (fin mars 2023). Soit un ratio de plus de 34%, en conformité avec le pacte de convergence communautaire.

Au Congo, les autorités ont fixé les recettes fiscales dans la loi de finances à 935 milliards de Fcfa en 2024 contre 798 milliards en 2023. Les salaires des fonctionnaires et agents publics (54 310 civils au 31 décembre 2021 selon le gouvernement), quant à eux, ont été pondérés à 406 milliards de Fcfa. Pour coller aux exigences communautaires, le Congo

aurait dû se positionner à 327,25 milliards de Fcfa de masse salariale. Mais avec le niveau affiché dans la loi des finances, le pays affiche près de 40% de dépenses par rapport aux recettes fiscales projetées. Mais les principales recettes du pays étant constituées de revenus pétroliers projetés à 1 464,9 milliards de FCFA cette année, le gap est comblé par l'excédent de cette manne.

Le Gabon a plafonné les dépenses salariales des 112 077 personnels et agents de l'Etat à 771,7 milliards de Fcfa en 2024, après avoir augmenté ses projections de recettes fiscales de 233,4 milliards de Fcfa. L'année dernière, celles-ci s'établissaient 1531,704 milliards de Fcfa. L'évolution ce cet exercice les hisse d'office à 1765,004 milliards de Fcfa. Calculette en main, le ratio masse salariale/recettes fiscales du Gabon, s'établit à environ 45%, soit un dépassement de 10%.

La masse salariale de la fonction publique au Tchad est de 614 milliards de Fcfa en hausse de 100 milliards par rapport à l'année dernière. Paradoxe cependant, alors que cette masse est en progression, les recettes fiscales quant à elles passent de 607 milliards de Fcfa en 2023, à 304 milliards de FCFA cette année. Soit une chute de 50%. Conformément aux exigences de la Cemac, le Tchad aurait dû caler les salaires de ses 17 000 travailleurs du secteur public à

106,4 milliards de Fcfa. Mais avec 614 milliards de Fcfa, on n'est pas loin des 500% de dépassement. Une situation d'autant plus difficile pour le Tchad, que les recettes pétrolières constituées des recettes fiscales pétrolières, des redevances, des dividendes et du droit d'accès au pipeline attendus en 2024, sont en repli cette année de 115 milliards de Fcfa à 952 milliards de FCFA, contre 1.067 milliards de FCFA en 2023.

En 2024, la République Centrafricaine attend des recettes budgétaires en augmentation de 20,38 milliards de Fcfa à 160,5 milliards de Fcfa. Par rapport à l'année 2023 où elles s'établissaient à 140,11 milliards de Fcfa, elles affichent une hausse de 14,55%. Aussi sont-elles réparties par régie comme suit : recettes douanières : 67,50 milliards de FCFA ; impôts et domaines : 65,50 milliards de FCFA ; et 27,50 milliards de FCFA du Trésor.

Seulement, les dépenses budgétaires globales s'établissent à 319,89 milliards de FCFA en 2024, contre 297,34 soit une augmentation de 6,47%. Les dépenses primaires représentent dans cette enveloppe, 207,52 milliards de FCFA pour plus de 20 000 personnels. Au sens des textes de la Cemac, les dépenses de personnels de ce pays devraient s'établir à 56,175 milliards de Fcfa, calculette en main. Mais, l'on peut constater qu'avec les performances attendues des administrations d'assiette, le pays vit au-dessus de ses moyens avec une masse salariale bien au-delà des recettes fiscales.

**Vanessa Eboulie**

## SECTEUR BANCAIRE

# EN 10 ANS, LES CRÉANCES EN SOUFFRANCE ONT QUADRUPLÉ DANS ZONE CEMAC

De 495 milliards Fcfa à fin 2012 à 1917,9 milliards fcfa à fin 2022, les créances en souffrance des banques des six pays de la zone Cemac ont été multipliées par 4 en une décennie. Actuellement, ces créances constituent l'un des principaux risques auxquels sont confrontées les banques de cette zone, rapporte l'Agence Ecofin.



**S**elon ce confrère, l'encours des créances en souffrance des banques de la zone de la communauté économique et monétaire d'Afrique centrale a atteint 1917,9 milliards fcfa, au 31 décembre 2022. Ces créances, ajoute la

source, ont été multipliées par 4 par rapport à leur niveau atteint dix ans plus tôt, à 495 milliards fcfa à fin décembre 2012, révèle la Banque des Etats d'Afrique centrale (Beac), dans sa revue de stabilité financière 2022, publiée le lundi 8 janvier 2024.

Selon l'institution financière, cette dégradation de la qualité du portefeuille de crédits des banques sur la période 2012-2022 s'explique à la fois par des facteurs conjoncturels et structurels.

Sur le plan structurel, l'institut d'émission des 6 pays de la zone Cemac fait savoir que l'augmentation du niveau des créances en souffrance est liée aux insuffisances des dispositifs de gestion des risques et de gouvernance au sein des banques. En effet, la Beac explique que les banques déploient davantage d'efforts sur les aspects commerciaux au détriment d'une analyse rigoureuse du risque de crédit dans leurs portefeuilles.

Sur le plan conjoncturel, la fragilisation des équilibres budgétaires des Etats de la Cemac, suivie de la baisse de l'activité économique a induit une accumulation des arriérés de paiement par les Etats, dans le portefeuille de crédits des banques. Pour la Beac, cette croissance des créances en

souffrance « constitue une préoccupation majeure pour les Etats de la zone, pour la commission bancaire de l'Afrique centrale, la banque centrale et les établissements de crédit ». Cette préoccupation est d'autant plus importante que le risque de crédit, appréhendé par les créances en souffrance, demeure actuellement l'un des principaux risques auxquels sont confrontées les banques de la Cemac, souligne la Beac.

L'institution précise que l'encours des créances en souffrance des banques d'un pays de la Cemac, dont l'identité n'a pas été révélée, a atteint 548 milliards fcfa au 31 décembre 2022. Face à la situation et pour limiter la progression de ces créances qui affectent la liquidité des banques et réduit leurs actions de financement de l'économie, plusieurs mesures ont été envisagées comme la demande formulée aux banques par la Cobac de présentation des plans d'apurement de ces créances en souffrance ainsi que la mise en place de mesures visant à améliorer les dispositifs de gestion du risque de crédit des banques.

**André Noir**

## LIGNE FERROVIAIRE DOUALA-LIMBE-IDENAU

# 15 MILLIARDS DE FCFA POUR LANCER LA CONSTRUCTION

Attendus depuis quelques années, les travaux de construction de cette infrastructure qui devrait coûter à terme près de 737 milliards de francs CFA sont prévus pour démarrer cette année.

**L**as d'attendre les investisseurs prêts à l'aider à financer la mise en œuvre de son projet de construction de la ligne ferroviaire Douala-Limbe-Idenau (107 km), l'Etat du Cameroun a décidé de prendre les choses en main en mobilisant ses propres ressources. Selon le Budget citoyen, un document du ministère des Finances consulté par EcoMatin, le gouvernement prévoit de décaisser la somme de 15 milliards de francs CFA (plus de 24,9 millions de dollars) dans le budget 2024 du pays pour lancer le chantier cette année. Si cette initiative se concrétise, cela marquera un pas décisif vers la mise en œuvre de cette infrastructure qui devrait à terme, coûter près de 737 milliards de francs CFA (1,22 milliard de dollars) selon le quotidien à capitaux publics Cameroon Tribune.

### PLAN DIRECTEUR FERROVIAIRE DU CAMEROUN

La construction de la ligne ferroviaire Douala-Limbe-Idenau est un élément clé du Plan directeur ferroviaire du Cameroun, lancé officiellement en 2011. Ce plan, estimé à un coût global de 14 976,5 milliards de francs CFA (24,8 milliards de dollars), vise à étendre le réseau ferroviaire national actuel d'environ 1000 km, avec pour objectif de faciliter le transport des ressources minières destinées à l'exportation et de capter le trafic sous-régional. Cependant, il se heurte encore à des obstacles, principalement en raison des investisseurs réticents à financer des projets nécessitant des fonds considérables.

En juillet 2021, suite à la réception du rapport des études de faisabilité du projet de construction de la ligne ferroviaire Douala-Limbe-Idenau, réalisées

par l'entreprise Team Engineering, le gouvernement avait annoncé la tenue d'une table-ronde dédiée aux investisseurs en septembre de la même année. Malheureusement, cette rencontre n'a pas eu lieu, comme l'a appris EcoMatin. Deux ans plus tard, le 31 mai 2023, une délégation d'une dizaine de chefs d'entreprise membres du Mouvement des entreprises de France (Medef) a effectué une mission d'exploration au Cameroun.

### DÉSENCLAVER LES BASSINS DE PRODUCTION AGRICOLES ET MINIERS

Lors de cette mission, les représentants du patronat français ont rencontré le ministre camerounais des Transports, au cours de laquelle les principaux projets dans le secteur des transports, notamment celui de la construction de la ligne ferroviaire Douala-Limbe-Idenau, ont été examinés. Depuis lors, le projet est resté en suspens, mais l'année en cours pourrait marquer un changement. « C'est un projet qui est d'actualité », rassure une source au ministère des Transports, faisant référence aux 15 milliards de francs CFA d'investissement prévus par l'Etat cette année dans le cadre de la construction de cette infrastructure qui devrait permettre d'interconnecter le pays avec le Nigeria voisin tout en désenclavant les bassins de production agricoles et minières.



Ainsi, selon les prévisions, l'itinéraire de cette ligne ferroviaire devrait être conçu avec une plateforme à double voies, un écartement standard pour une traction diesel, avec la possibilité d'une électrification future des voies. Il devrait supporter une charge à l'essieu de 21,5 tonnes sur l'infrastructure et de 25 tonnes sur les ouvrages d'art, avec une voie équipée de rails de 60 kg par mètre pour la ligne principale et de 50 kg par mètre pour la ligne secondaire. En raison des montants de financement nécessaires, le projet sera réalisé selon le modèle du Partenariat Public-Privé (PPP).

**Paul Nkala**

## GESTION PUBLIQUE

## PAUL BIYA INSTRUIT LA LIMITATION DES DÉPENSES EN 2024

*Dans une correspondance adressée le 4 janvier 2024 au secrétaire général des services du Premier ministre, le secrétaire général de la présidence de la République (SGPR), répercutant les « très hautes instructions » du chef de l'État, prescrit au gouvernement la « rationalisation des dépenses publiques de fonctionnement ». Ceci, à l'effet de réduire le train de vie de l'État généralement jugé très coûteux.*



« Faisant suite au message du chef de l'État à la nation le 31 décembre 2023, et dans le prolongement de ses directives antérieures relatives à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de vous réitérer ses très hautes instructions prescrivant aux chefs de départements ministériels et aux gestionnaires de crédit de toutes les autres entités publiques, de limiter substantiellement la création des comités/groupes de travail et les dépenses y afférentes, les missions à l'étranger ainsi que les achats de véhicules de fonction et les dépenses de carburant », écrit Ferdinand Ngoh Ngoh à Magloire Séraphin Fouda.

L'on peut cependant remarquer que ces instructions présidentielles, quasi-annuelles, surviennent un mois après l'adoption par le parlement et la promulgation par le président de la République, de la loi de finances 2024. Logiquement, c'est de cet instrument de politique publique qu'aurait clairement pu transparaître l'ambition de réduire le train de vie de l'État du Cameroun. Mieux, une lecture attentive de la nouvelle loi de finances révèle plutôt une augmentation substantielle des prévisions budgétaires liées à ces dépenses que le chef de l'État instruit le gouvernement et les autres entités publiques de rationaliser.

En effet, à la page 81 de la loi de finances 2024 promulguée par le président de la République, le 19 décembre 2023, sous le titre 3 intitulé

« les dépenses de biens et services », code 611, l'on découvre que « les frais de transport et de mission » projetés par l'État en 2024 sont de 69,2 milliards de FCFA. Ces frais sont en augmentation de 14,3 milliards de FCFA (+26%) par rapport à la prévision de 54,9 milliards de FCFA inscrite dans la loi de finances 2023.

### ÉVITER LES NOUVEAUX RECRUTEMENTS DE PERSONNELS

Dans le même temps, sous le titre 5 intitulé « les dépenses d'investissements », à la page 83, code 243, les prévisions de dépenses budgétaires relatives aux acquisitions du « matériel de transport » au cours de l'année 2024 progressent de 2,7 milliards de FCFA par rapport à 2023, en hausse de 22,7% en valeur relative. En effet, après avoir culminé à 11,9 milliards de FCFA en 2023, celles-ci ressortent à 14,6 milliards de FCFA un an plus tard.

En plus des dépenses liées aux missions à l'étranger et à l'achat des véhicules de fonction, le secrétaire général de la présidence de la République s'attaque à la gestion des contrats publics dont le montant est inférieur à 5 millions de FCFA, communément appelés « 4-9 ». Il s'agit de contrats directement passés à des prestataires par les gestionnaires de crédit, sans passer par une commission de passation des marchés. En raison de cette particularité, les « 4-9 » sont souvent l'objet

de « dérives » de toutes sortes (attributions fantaisistes, fractionnement des marchés...) que le SGPR, toujours sur instructions du président de la République, invite les membres du gouvernement et les autres gestionnaires de crédit à « maîtriser » en 2024.

Selon la même correspondance, les destinataires des instructions présidentielles portées par Ferdinand Ngoh Ngoh sont également instruits de « prioriser le redéploiement optimal des nombreux effectifs disponibles, afin de contenir les recrutements nouveaux. Il s'agit notamment de mettre en adéquation les profils avec les besoins en ressources humaines des administrations », apprend-on. Et pourtant, la loi de finances 2024 projette la masse salariale de l'État à 1431 milliards de FCFA, soit une hausse de 121 milliards de FCFA par rapport à 2023.

**Placide Onguéné**

## DEPLOIEMENT

# BGFIBANK CAMEROUN S'ASSOCIE À LA MICROFINANCE MUFID POUR ÉTENDRE SA PRÉSENCE

Suivant son ambition d'étendre son réseau bancaire au Cameroun, la filiale locale du groupe gabonais BGFIBank s'est récemment associée à l'Union des Mutuelles financières de développement (Mufid Union) dans le but « de financer des projets agro-pastoraux pour que les populations rurales puissent bénéficier de services bancaires de proximité », explique le directeur général de BGFIBank Cameroun, Abakal Mahamat. Avec cet accord, le groupe bancaire qui était il y a encore un an, davantage



**A**vec cet accord, le groupe bancaire qui était il y a encore un an, davantage centré sur le segment « Corporate » dédié aux entreprises et investisseurs institutionnels, matérialise son ambition de développer la banque de détails et s'étendre à travers le pays, notamment dans les zones où elle n'était pas présente par le passé. En effet, avec ce partenariat, elle aura désormais accès au réseau de clients de la Mufid Union, reconnue comme l'un des plus grands réseaux de microfinances de première catégorie

avec 121 points répartis dans les 10 régions et regroupant environ 300 000 membres.

« Nous allons nous servir de leur réseau et leurs clients seront par ricochet adossés à nos cartes et à nos moyens de paiement. Tous les dépôts de leurs clients seront dans nos livres », explique une source au sein de l'établissement de crédit. Ce qui, d'après des acteurs du secteur financier, sera bénéfique pour le groupe bancaire, qui, à travers cet établissement de microfinance, sera présent dans les zones reculées du pays. Avec les six agences et cash points ouverts en 2023, la banque est désormais présente dans les 10 régions du pays et compte 23 agences et quatre cash points. Une présence utile pour sa banque de détails.

Ainsi, à travers ce partenariat, le groupe BGFIBank Cameroun utilise l'établissement de microfinance et son réseau dans le but de réaliser les objectifs de son projet d'entreprise 2025. Dans le cadre du projet, BGFIBank Cameroun ambitionne « d'être parmi les deux premières banques du pays, pas seulement en termes de total de bilan, mais surtout en termes

d'accompagnement des financements structurants tant privés que publics ». À noter que le marché bancaire camerounais est actuellement dominé par Afriland First Bank qui a parrainé jusqu'en 2019 les Mutuelles communautaires de croissance (MC2) devenues Mufid.

Selon le DG de la Mufid Union, le fruit attendu à long terme de ce partenariat est le recul de la pauvreté des populations camerounaises. « Apporter des services financiers de qualité à cette grande masse de population c'est ce que nous voulons faire pour que celle-ci puisse créer suffisamment de richesses pour ainsi lutter durablement contre la pauvreté », déclare-t-il.

Ainsi, en plus de booster ses performances dans la gestion des moyens de paiement et la collecte de l'épargne et des dépôts, la Mufid Union souhaite à travers ce partenariat devenir leader dans le financement des projets ruraux.

BGFIBank Cameroun et la Mufid Union placent leur alliance sous le signe d'une relation « gagnant-gagnant ». BGFIBank cameroun et la Mufid Union s'associent pour soutenir les secteurs agropastoral et rural

**Cédric Boyomo**

## SECTEUR BANCAIRE CAMEROUNAIS

# LA BICEC ÉTEND SON RÉSEAU À YAOUNDÉ

L'agence flambant neuf situé dans le 4ème arrondissement de Yaoundé (capitale politique du Cameroun) au quartier Messamendongo, a été officiellement inauguré le 19 décembre 2023. Elle dispose d'un cadre spacieux suivant les standards du Groupe bancaire marocain Banque centrale populaire ainsi que deux Guichets Automatiques de Banque (GAB) modernes.

**S**ituée dans le 4ème arrondissement de Yaoundé (capitale politique du Cameroun) au quartier Messamendongo, la nouvelle agence de la Banque Internationale du Cameroun pour l'épargne et le Crédit (BICEC) a été officiellement inaugurée le 19 décembre 2023. Elle dispose d'un cadre spacieux, suivant les standards du Groupe bancaire marocain Banque centrale populaire (BCP) ainsi que deux Guichets Automatiques de Banque (GAB) modernes. Dirigé par Sekoutoure Seidou (Chef d'agence), le personnel de cette représentation du réseau Bicec est composé entre autres de Gestionnaire de portefeuille des petites et moyennes entreprises, de Gestionnaires du portefeuille des particuliers, de caissières...

elle s'est positionnée au cours des dernières années comme acteur majeur de l'accompagnement des Petites et moyennes entreprises (PME) sur le marché bancaire local. Elles contribuent à l'accomplissement de leurs objectifs de croissance grâce à une offre de recouvrement des créances des PME auprès de leurs clients, dans le cadre d'un partenariat avec la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface) qui dure déjà une dizaine d'années.



L'ouverture de ce nouvel immeuble vient porter à 38 le nombre d'agences ouvertes par la banque. Mentionnons que depuis le 27 mars 2017, date de l'ouverture de sa 37ème agence dans la ville de Nkongsamba, l'établissement bancaire ne s'était pas inscrit dans cette tendance à l'inauguration des agences physiques. Avec à son actif 38 agences, la Bicec dispose de l'un des réseaux les plus étoffés du marché bancaire derrière Afriland First Bank, à la meilleure enseigne avec 71 agences, SCB Cameroun 49 au même titre que CCA-Bank, Société Générale 45 agences, La Régionale Bank qui comptabilise 42 agences en 2023.

Filiale du marocain BCP, la Bicec est une banque commerciale qui a pour principales cibles les particuliers, professionnels et corporatifs. Mais

Après avoir vu son résultat net fondre de 61,3 % en 2021, passant de 5,2 milliards de Fcfa à fin 2020 pour ne s'établir qu'à un peu plus de 2 milliards de Fcfa un an plus tard, la Bicec affiche une performance remarquable sur cet indicateur en 2022, d'après les données fournies dans le cadre du Classement EcoMatin 2022 des Banques. Selon les chiffres officiels de la banque, elle a clôturé l'année 2022 avec un résultat net de 6,1 milliards de F, en hausse de 201 % en glissement annuel. Cette performance permet à la Bicec de consolider « sa position dans le trio de tête des banques » au Cameroun, se réjouit-on au sein de cet établissement de crédit.

Créditée d'un total bilan de 852,7 milliards de F à fin 2022, la Bicec est également parmi les plus

gros pourvoyeurs des financements aux agents économiques au Cameroun. Selon les chiffres officiels, cette institution bancaire a achevé l'année 2022 avec un encours de crédits de 720 milliards de F. Parmi les bénéficiaires des concours financiers de la Bicec, figurent également en bonne place les acteurs du secteur agricole. « Depuis 2015, la Bicec accompagne les coopératives impliquées dans le Pidma (Projet d'investissement et développement des marchés agricoles). Principale banque partenaire, la Bicec a financé 23 coopératives pour un montant global de 1,8 milliard de Fcfa, permettant ainsi de toucher plus de 4 000 producteurs dans le monde rural », soutient la banque dans une note publiée en 2021.

**Elise Nguélé**

**PRODUCTION DE LA FARINE DE BLÉ****LE GROUPE CADYST INVESTIT 13,5 MILLIARDS DE FCFA DANS UNE NOUVELLE USINE À KRIBI**

*Le ministre par intérim des Mines, de l'Industrie et du Développement technologique (Minmidt), Fuh Calistus Gentry, a inauguré, mercredi 10 janvier à Kribi dans la région du Sud, la nouvelle usine de transformation du blé de la société La Pasta SA appartenant au groupe Cadyst de l'homme d'affaires Célestin Tawamba. D'un coût total de 13,5 milliards de FCFA, l'infrastructure bâtie sur près de 2 hectares est localisée dans la zone industrialo-portuaire de Kribi (ZIPK) intégrée au Port*

**E**lle ambitionne de transformer annuellement 100 000 tonnes de blé en farine devant servir notamment à la fabrication des pâtes alimentaires, avec une capacité de production de 12 000 sacs de farine de 50 kg par jour. «La capacité aujourd'hui est l'écrasement de 300 tonnes de blé par jour. Un premier moulin a été installé. Un second, de plus grande capacité, sera installé plus tard en fonction de l'évolution du marché», indiquent des sources internes à la société.

La mise en service de cette minoterie est prévue pour générer «plus de 500 emplois», d'après le Minmidt, pour qui la création de cette unité industrielle vient réaffirmer le «patriotisme économique» du groupe Cadyst et renforcer la politique de la transformation locale prônée par les pouvoirs publics. «Il s'agit pour le groupe de consolider sa position de leader dans le secteur, de contribuer également à la sécurité alimentaire du Cameroun et de montrer que la stratégie du chef de l'État de faire de Kribi un pôle économique est une réalité», a déclaré, à la télévision publique, Célestin Tawamba, aux commandes de quatre entreprises actives dans le secteur de l'agro-industrie et de l'industrie pharmaceutique.

**LE MARCHÉ SOUS-RÉGIONAL EN LIGNE DE MIRE**

La création de cette usine, apprend-on, vient également répondre aux besoins de La Pasta SA de pouvoir satisfaire pleinement ses clients. Investir au Cameroun a appris que la société avait depuis quelque temps de la peine à répondre à la demande devenue supérieure, en raison notamment des capacités limitées dans son usine de Bonabéri à Douala. Et comme celle-ci ne peut pas être étendue compte tenu de la configuration du terrain, il a fallu trouver un autre lieu.

«L'usine de Kribi nous donne plus de capacité pour répondre à la demande du marché local et sous-régional. Son extension, plus tard, répond à une stratégie de pouvoir approvisionner le marché sous-régional dans des pays comme le Tchad et la RCA qui n'ont pas de minoterie



et d'aller chercher des parts de marché dans les deux Congo, au Gabon et en Guinée équatoriale qui ont des minoteries», avancent nos sources.

Mais l'usine dépendra pour son approvisionnement en matières premières, des importations de blé, dont la farine est la plus utilisée au Cameroun, et dont les coûts fluctuent actuellement sur le marché international à cause du conflit entre la Russie et l'Ukraine, premiers fournisseurs mondiaux. Pour faire tourner cette usine, une première cargaison de 5 000 tonnes de blé est arrivée au port de Kribi en octobre dernier.

Le Cameroun a importé une cargaison totale de 966 400 tonnes de blé en 2021, soit une augmentation de 106 400 tonnes (+12,3%) par rapport aux 860 000 tonnes de cette céréale importée au cours de l'année 2020, selon les données de l'Institut national de la statistique (INS). Ces importations ont imposé au pays d'expatrier une enveloppe de 182,7 milliards

de FCFA, contribuant ainsi non seulement à obérer les réserves en devises du pays, mais aussi à creuser le déficit commercial du Cameroun, estimé à 1 478 milliards de FCFA en 2021 (+7,5%).

Dans le cadre de sa politique d'import-substitution, le gouvernement promeut la production de farines panifiables à partir de productions vivrières locales (manioc, banane plantain, patate douce) afin de réduire les importations de blé dont le pays est fortement dépendant.

**Elise Nguélé**

# « NOTRE PARTENARIAT AVEC LA CAF DE FOOTBALL À TRAVERS LE CONTINENT SENIOR ET DIRECTRICE DE VISA POUR

*Géant des solutions de paiement, Visa sera à nouveau le partenaire de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2024 qui se tiendra en Côte d'Ivoire en janvier prochain. Vice-présidente africaine, Aida Diarra dévoile en exclusivité à Forbes Afrique les contours de*



**Le cadre de la prochaine édition de la CAN, vous avez officialisé un partenariat avec la Confédération africaine de football (CAF). Quels sont les termes de cet accord ?**

Ce partenariat est constitué d'un accompagnement du tournoi des hommes et de celui des femmes d'ici à 2026. Ce que nous avons ajouté cette fois-ci, et qui est particulièrement intéressant pour nous, c'est notre participation dans l'émergence de

20 000 écoles de football à travers le continent, avec pour objectif de capitaliser sur un sport qui est très populaire pour le développer à ses racines, mais aussi de soutenir la population africaine, notamment sa jeunesse, à travers une éducation financière inclusive.

**Concrètement, en quoi cela consiste-t-il ?**

Par exemple, nous avons récemment ouvert un centre d'innovation à Nairobi au Kenya, avec pour ambition de co-créer avec nos partenaires de nouvelles solutions de paiement, et c'est autour de ces outils-là que nous concentrons nos efforts. Lorsqu'on regarde aujourd'hui le nombre de petits marchands qui n'ont pas accès aux paiements digitaux,

il apparaît pour nous essentiel de les inclure dans cet écosystème afin de les inciter à offrir leurs services et leurs solutions de manière digitale. Il s'agit de favoriser l'inclusion et l'éducation financière en leur fournissant des outils qui leur permettent de mener à bien leurs activités, tout en ayant accès aux crédits et aux assurances. En somme, notre stratégie consiste à créer les fondations d'un écosystème de paiement en offrant

à nos consommateurs la possibilité d'utiliser des instruments adéquats, que ce soit au niveau des points de vente, mais aussi de manière digitale, à travers l'e-commerce.

**Quelles sont les attentes spécifiques de Visa pour cet événement sportif majeur sur le continent ?**

Le football constitue une plateforme extraordinaire qui représente pour nous une opportunité de pouvoir mettre en lumière les nouvelles technologies que nous apportons au niveau du continent. Cette année, il y aura cette dimension d'inclusion financière fondamentale qui servira de base à tout ce qui est numérisation des paiements, car malheureusement, en Afrique, une partie importante des paiements s'effectue encore en espèces. Or, cette pratique de dépense engendre des opportunités manquées, comme la démultiplication des services financiers, non seulement pour le consommateur, mais aussi pour le marchand, qui ne peuvent avoir accès ni aux crédits ni aux assurances étant donné que ces types de paiement ne sont pas formalisés. Notre parrainage dans le cadre de la CAN 2024 nous permet de mettre en avant notre agenda digital avec nos partenaires bancaires, nos fintech et nos marchands, qui sont malheureusement encore exclus de l'écosystème financier formel.

**Comment votre entreprise prévoit-elle d'exploiter ce partenariat avec la CAN 2024 pour renforcer sa présence et sa visibilité en Afrique ?**

Pour nous, ces investissements et ces accompagnements représentent avant tout un bénéfice pour la communauté et l'écosystème africain des paiements.

# « VISE L'ÉMERGENCE DE 20 000 ÉCOLES EN AFRIQUE » AIDA DIARRA - VICE-PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION AFRICAINE DE FOOTBALL (CAF) POUR LA COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS SENIOR ET DIRECTRICE DE LA SOCIÉTÉ AMÉRICAINE POUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

*vice-présidente de la Fédération africaine de football (CAF) pour la Coupe d'Afrique des nations senior et directrice de la société américaine pour l'Afrique subsaharienne. Cette collaboration et ses enjeux.*



Par exemple, dans le cas de la Côte d'Ivoire, nous allons déployer de manière plus agressive cette nouvelle technologie qui consiste à utiliser un téléphone comme outil de paiement, permettant d'augmenter la capacité de nos marchands à accepter des paiements qui soient financièrement abordables pour eux. Nous avons déjà lancé plusieurs projets pilotes en Afrique, et la CAN nous donnera justement l'opportunité de développer cette technologie dans tous les pays qui participent à ce tournoi, ainsi qu'auprès de toutes les personnes qui viendront en Côte d'Ivoire pour cette compétition.

**La sécurité des transactions est un aspect clé dans le secteur des paiements électroniques. Comment le groupe Visa compte-t-il renforcer la sécurité des transactions financières liées à la CAN 2024 ?**

La sécurité est au cœur de notre action, que ce soit dans le contexte de la CAN ou, plus largement, en Afrique. En effet, grâce à nos partenaires et aux nouvelles technologies que nous utilisons, chaque transaction traitée par notre écosystème est protégée. Pour ce faire, nous avons investi plus de 10 milliards de dollars (plus de 9,4 milliards d'euros). Un financement important qui démontre que la

sécurité des transactions représente un domaine fondamental de notre stratégie, ce pour le bénéfice de nos clients.

**Existe-t-il des initiatives spécifiques ou des programmes que Visa prévoit de lancer en marge de cet événement sportif pour engager les communautés locales et soutenir le développement du football sur le continent ?**

Le partenariat que nous avons conclu avec la CAF reste au cœur de notre implication. Notre stratégie consiste à nous focaliser sur des événements clés afin de poursuivre un effort qui existe déjà sur le continent. Pour vous donner un exemple concret, nous collaborons avec la filière du cacao et les petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire du ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, avec lequel nous réfléchissons à la façon dont nous pourrions numériser cet écosystème

en particulier.

**Outre votre partenariat avec la CAF, quelle(s) autre(s) stratégie(s) comptez-vous déployer pour développer votre présence sur le marché africain ?**

Nous nous sommes engagés à investir plus de 1 milliard de dollars (plus de 940 millions d'euros) sur le continent dans les cinq prochaines années, afin de nous rapprocher de nos clients avec l'ouverture de bureaux régionaux – nous en comptons 10 aujourd'hui. Il s'agit donc de déployer les technologies dont nous disposons dans les pays où nous sommes implantés, et d'installer nos infrastructures là où cela s'avère nécessaire. Tout cela pour mettre en place des solutions de paiement abordables pour nos clients. En ce moment, nous privilégions le développement d'une politique d'acceptation à un coût qui soit équilibré pour notre écosystème, et adapté à nos clients qui effectuent majoritairement leurs paiements en recourant au téléphone.



## GESTION PUBLIQUE

# CES ENTREPRISES QUI REPRÉSENTENT UN « RISQUE ÉLEVÉ » POUR LE BUDGET DE L'ÉTAT DU CAMEROUN

*Selon la Commission technique de réhabilitation (CTR) des entreprises publiques, ces entités qui cumulent des dettes à court terme de 2179,3 milliards Fcfa au 31 décembre 2022, présentent une situation critique tant en ce qui concerne leur liquidité et leur solvabilité que leur rentabilité, leur profitabilité et le poids de leurs dettes vis-à-vis du trésor public.*



**L**e rapport sur la situation des entreprises publiques et des établissements publics au 31 décembre 2022 de la Commission technique de réhabilitation (CTR), disponible depuis quelques heures, fait une analyse risque présentant de manière globale – à quelques exceptions près –, une situation critique pour une longue liste d'entités publiques, tant en ce qui concerne l'endettement (liquidité et solvabilité) que pour ce qui est de leur rentabilité, leur profitabilité et le poids de leurs dettes vis-à-vis de l'Etat. Sur le premier indicateur, à savoir, l'endettement, « *le risque reste élevé à très élevé* » pour Aluminium du Cameroun (Alucam), Cotonnière industrielle du Cameroun (Cicam), Cameroon Airlines Corporation (Camair-Co), Cameroon Water Utilities (Camwater, en 2021), Sonara, Campost, Camtel, Sodecoton, Chantier naval et industriel du Cameroun (Cnic), Maetur, CRTV, Magzi, CDC, Pamol, Société de recouvrement du Cameroun (Src) et ANAFOR.

Par ailleurs, plusieurs entreprises présentent un « *risque élevé et à très*

*élevé* » en ce qui concerne le poids des dettes fiscales et sociales par rapport à leur endettement à court terme. La CTR souligne que cette situation prive l'Etat d'une part importante des ressources attendues au titre des impôts et taxes et, d'autre part, constitue un risque de perturbation du climat social au sein des entités concernées du fait du non reversement des cotisations sociales. Le rapport renseigne que le montant global des dettes à court terme de ces entreprises s'élève à 2 179,3 milliards Fcfa. Leur dette fiscale représente à elle seule 24,9%, soit 574,9 milliards Fcfa en valeur absolue, tandis que la dette sociale s'élève à 114,372 milliards Fcfa, soit 5,24% en valeur relative. Selon la répartition de ces dettes par secteurs, c'est les entreprises des secteurs des hydrocarbures, de l'eau et de l'électricité, dominées par la Sonara, la Sonatrel et Electricity Development Corporation (EDC) qui détiennent la palme d'or des entités les plus endettées. Leurs dettes représentent jusqu'à 72,4% de cette ardoise.

Viennent ensuite les postes et télécommunications, communication

et édition, dominées, par Camtel et la CRTV, avec 11,7%. Le secteur des transports aérien et maritime, dominé par le Port autonome de Douala (Pad) et le Port autonome de Kribi (Pak), vient en troisième position avec 8,2%. Le secteur agriculture (3,8%), dominé par la CDC, occupe le quatrième rang. Les autres secteurs, pour les plus significatifs, ont une dette totale par secteur au-dessus de 10 milliards de FCFA. Avec un taux de 52% sur ce chapitre, le secteur agricole tiré comme indiqué plus haut par la CDC se taille la part du lion en ce qui concerne les dettes sociales. Il est directement suivi du secteur des postes et télécommunications/ communication/ édition (28,4%). Il est dominé par CAMTEL et CRTV. Il est talonné par le secteur du génie civil/ BTP/habitat (8,5%) et le secteur transport aérien et maritime (4,8%), respectivement.

Selon la CTR, certaines de ces entreprises présentent néanmoins un potentiel de restructuration. Il s'agit, notamment, de celles qui ont dégagé un résultat d'exploitation et un résultat net positif sur la période et notamment au 31 décembre 2022, avec des capitaux propres positifs et le cas échéant des dividendes générés, tout en tenant compte de la tendance évolutive de ces indicateurs entre 2021 et 2022. On retrouve dans cette catégorie, la Sodecoton, le Pad, entre autres, dont les dividendes générés atteignent plus de 5,5 milliards Fcfa contre 1,114 milliards Fcfa en 2021. La CTR conclut, toutefois, que ce potentiel reste mitigé « au regard des risques très élevés que présentent certaines de ces entreprises en ce qui concerne l'endettement, la capacité à générer des ressources adéquates et suffisantes, ainsi que la capacité à maîtriser les coûts et les charges. Certains de ces résultats sont influencés par des éléments exceptionnels et/ou hors activités ordinaires. Ce qui justifie parfois des résultats nets

**GOUVERNANCE ECONOMIQUE**

**LE CAMEROUN VEUT PORTER SES RECETTES FISCALES À 6000 MILLIARDS FCFA D'ICI 2030**

*Au travers d'une stratégie offensive dont l'étendue des actions va impacter des niches jusque-là inexplorées et minorées, la direction générale des Impôts va également multiplier les opérations de sensibilisation auprès des établissements scolaires pour préparer les nouvelles générations au civisme fiscal.*

Les recettes fiscales au titre de l'exercice 2024 sont pondérées à 4168,1 milliards de Fcfa. Pour atteindre cet objectif, la direction générale des Impôts a procédé à plusieurs innovations fiscales qui vont de la fiscalisation du secteur informel à l'imposition des activités de crypto-monnaie en passant par la taxation des revenus issus des activités de certains opérateurs sur la Toile. Pour les six prochaines années, l'Etat à travers la DGI, projette de porter ses ressources internes hors-pétrole, à plus de six mille milliards de Fcfa. Ce qui passe par l'intensification de la fiscalisation des niches autrefois inexplorées et surtout des opérations qui échappaient encore à son contrôle.

Parmi les revenus qui seront désormais passés au scanner, il y a ceux des particuliers étrangers résidant au Cameroun. De l'avis des experts du fisc, ces derniers jonglent avec l'administration fiscale sans déclarer réellement les revenus perçus dans leurs pays respectifs. D'où la consécration cette année par exemple, de l'imposition au Cameroun, au titre de l'Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), de l'ensemble des revenus mondiaux des personnes qui y ont leur domicile fiscal.

De fait, suivant les explications de la DGI le 16 janvier 2024 au lancement du budget à Maroua dans la région de l'Extrême-Nord, nombre de résidents étrangers ayant leur domicile fiscal au Cameroun, ne s'acquittent pas de leurs obligations fiscales dans le pays concernant l'IRPP. Le principe au Cameroun étant la déclaration, ces derniers devront désormais volontairement déclarer ce qu'ils gagnent réellement dans leur pays respectif, afin que ceux-ci soient taxés, étant donné que leur lieu de résidence c'est le Cameroun.

**TRAQUE MONDIALE**

Dans les années à venir, assure la DGI à ce propos, notamment dès 2025-2026, les conventions fiscales internationales conclues avec plus de 150 administrations fiscales à travers le monde, permettront désormais de bénéficier d'un partage d'informations et de renseignements de la part de ces partenaires étrangers. Ceux-ci permettront de savoir exactement le volume de leurs revenus réels, de les comparer avec leurs déclarations, et de traquer les indélébiles, à qui seront appliquées des sanctions exemplaires pouvant aller à plus de 100 millions de Fcfa.

Suivant les simulations de la DGI, ce poste de recettes représente une enveloppe conséquente au regard du nombre de personnes qui échappent au fichier des contribuables.



À côté, il y a les investissements directs étrangers et locaux. Pour la DGI, seule l'activité permet de collecter les ressources. Du coup, une batterie d'incitations à l'investissement est mise en place afin d'encourager la création de valeur ajoutée. « Le fisc ne peut faire du chiffre que là où il y a des emplois et du profit ; c'est pourquoi l'Etat se tient aux côtés de ceux qui ouvrent des entreprises et créent des emplois », explique-t-on à la DGI.

Au-delà, nombre d'innovations de la loi fiscale 2024, encore difficiles d'application ou dont la portée est minorée, seront renforcées dans les années à venir pour renflouer la cagnotte du fisc. Celles-ci concernent la fiscalisation du secteur informel à travers la révision du seuil des paiements en espèces déductibles pour l'impôt sur les sociétés. Ainsi, ce seuil a été réduit de FCFA 500 mille à FCFA 100 mille pour promouvoir l'utilisation des moyens de paiement électronique, dans l'optique de renforcer la traçabilité des transactions et réduire les risques de fraude fiscale.

**IRPP : CE QUI CHANGE**

C'est aussi le cas de l'instauration de l'imposition des avantages en nature faisant l'objet d'une estimation pour le calcul de l'IRPP. De fait, selon l'administration fiscale, nombre d'employeurs octroient à leurs personnels plusieurs avantages en nature tels que la prise en charge de l'internet, du carburant et des appels téléphoniques. Ces avantages constituent des revenus en soit, mais qui échappent au fisc. Car, pour calculer l'IRPP, le fisc déduit 30% de revenus dans le salaire d'un individu parce qu'on tient compte des charges réelles qui permettent à un contribuable de faire son travail. « Lorsque ces 30% sont déduits, il reste 70% du salaire et c'est donc sur cette portion que l'on calcule

ce qui est à déduire pour le fisc ; mais il se trouve que les gros revenus ne ressentent pas la charge de cet impôt, notamment ceux qui sont au-delà 02, 05, 10 millions par mois, voire plus. Il est donc normal que ces derniers, pour plus d'équité fiscale, voient ces avantages en nature qui sont des revenus au même titre que le logement, l'eau et l'électricité, imposés », renseigne la DGI.

**OFFENSIVE**

L'on peut également citer la non-déductibilité des charges exposées au profit des fournisseurs non répertoriés dans le fichier des contribuables actifs ; La non-déductibilité des charges justifiées par des factures émises en dehors du système de suivi de la facturation électronique de la DGI. Cette disposition vise à encourager les PME à rentrer dans le circuit formel. Il y a aussi la limitation de l'application du taux réduit de l'imposition de la plus-value sur cessions immobilières. Le taux réduit de 5% s'applique désormais exclusivement aux transactions immobilières réglées par des moyens de paiement bancaire ou électronique. Enfin, il y a la rationalisation des modalités de collecte de certains prélèvements spécifiques. Cet axe concerne le secteur minier où l'on assiste à une floraison de revenus générés par les artisans miniers et qui échappent au contrôle du fisc. Du coup, pour que l'Etat perçoive ce qui lui est dû dans ce domaine, les entités et charge de ce secteur sont désormais habilitées à assister l'administration fiscale pour une collecte efficace de ces impôts et taxes. En dépit de cette stratégie de collecte, la DGI va multiplier les campagnes de sensibilisation de la jeunesse sur le civisme fiscal.

**André Noir**

## FINANCEMENT

# LA SFI PROMET D'ADAPTER SES CONDITIONS JUGÉES «INTENABLES» À L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE

*Au cours de l'«IFC Private Sector Day», organisé le 17 janvier 2024 à Douala, Célestin Tawamba, co-président du Groupement des entreprises du Cameroun (Gecam), organisation patronale née de la fusion entre le Gicam et Ecam, a fustigé les conditions des financements octroyés par la Société financière internationale (SFI) aux entreprises. La SFI ou IFC (International Finance Corporation en anglais) est l'institution de la Banque mondiale en charge du financement du secteur privé dans les pays en voie de développement.*



« Les conditions de financement de la SFI sont justes intenables. Les autres partenaires au développement s'appuient sur la SFI. Nous sommes dans une Afrique qui se développe, qui se construit, qui a des contraintes et dont le modèle économique est complètement différent du modèle européen. Comment pouvez-vous penser qu'il est possible d'adopter les méthodes appliquées dans les modèles développés, dans des pays où l'économie est fortement informelle, avec des start-up. Ça ne marche pas. Ces conditions ne sont pas possibles », a-t-il regretté. D'après lui, les procédures pour l'obtention de ces financements sont longues, avec des coûts « extrêmement importants ». Par ailleurs, le mode de financement à travers « l'appui des banques commerciales n'est pas favorable au financement des PME ce d'autant plus que les banques octroient difficilement des financements aux PME », renchérit un autre chef d'entreprise évoluant dans le secteur agricole.

À en croire le patronat camerounais, les chefs d'entreprise dans leur grande majorité ne sont pas d'accord avec ce mode de financement dans un contexte où les opérateurs économiques peinent à trouver des financements pour développer leurs projets. Raison pour laquelle, il est important aujourd'hui que la SFI « change radicalement les conditions de financements ». « Il faut accompagner les entreprises dans leurs contextes. Nous ne pouvons pas être dans un pays en voie de développement et chercher le financement d'une économie informelle avec des méthodes qui sont appliquées dans

un pays développé. Il faut donc adapter les conditions de financements et à ce moment, les financements de la SFI seront efficaces », poursuit Célestin Tawamba.

Surtout que comme l'a souligné le ministre en charge des PME, la cartographie du tissu économique est majoritairement dominée par les petites unités de production que sont les PME, les coopératives et les entreprises artisanales (360 000 PME, 618 000 artisans répertoriés et 17 000 coopératives et GIC enregistrés). « Dans un tel contexte, il est utile que les politiques, les dispositifs, les mécanismes, qui sont formulés par les partenaires au développement, tiennent compte de ces acteurs. Et là, je rejoins entièrement ce qu'a dit le président Tawamba. Il faut que les outils de financement, les mécanismes de financement, soient adaptés aux cibles », soutient Achille Bassilekin III.

### SFI PROMET DE S'ADAPTER

La SFI et des acteurs du secteur bancaire reconnaissent que le co-président du principal mouvement patronal camerounais a raison. Cependant, le directeur général de Société Générale Capital Securities en Afrique centrale pense que la SFI, comme toutes les autres institutions financières, ne peut pas à elle seule répondre aux problèmes structurels qu'il y a dans l'économie. « L'économie camerounaise a des problèmes structurels qu'il faut régler en termes de planification de projets, de vision, d'infrastructures... Il y a tout un écosystème à créer et un seul acteur

ne peut pas tout régler. Et aussi, il est très rare que des lignes de garanties pour des start-ups soient données aux banques. Parce que le business de la banque a une analyse du profil risque très soutenu », explique Jean Jacques Moukoko Elame.

Tout de même, SFI promet de faire des efforts. « Traditionnellement, aucune institution financière internationale de développement n'est capable de financer les PME directement. Ça ne fait pas partie de la façon dont nous pouvons travailler. Sur ce, le monde a changé. De ce fait, il faut qu'on s'adapte. Et je pense que le président a tout à fait raison. Et nous avons aujourd'hui la possibilité d'utiliser les nouvelles technologies pour accéder à des entreprises, non seulement les PME, mais, également, des entreprises du secteur informel auxquelles nous n'avions pas accès auparavant », indique le vice-président de la SFI pour l'Afrique,

### SERGIO PIMENTA.

En effet, la SFI compte d'après son vice-président accroître ses investissements au Cameroun au cours des prochaines années en accompagnant davantage les acteurs du secteur privé. D'où la rencontre de ce 17 janvier avec les opérateurs économiques camerounais à Douala. À ce jour, SFI dispose d'un portefeuille de 242 millions USD (près de 146 milliards de FCFA à la valeur actuelle du dollar) d'engagements au Cameroun, apprend-on. Ces investissements soutiennent les infrastructures numériques, les chaînes de valeur agricoles, et l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises.

### André Noir

## DIRECTION DE LA BAD

# ABBAS MAHAMAT TOLLI, CANDIDAT ADOUBÉ DU TCHAD

*L'actuel gouverneur de la Beac, dont le mandat s'achève le mois prochain, est le candidat du Tchad pour l'élection à la présidence de l'institution panafricaine de financement du développement, qui se tient l'année prochaine. Après l'échec d'un premier candidat il y a dix ans, son pays mise sur le consensus qu'il vient d'obtenir auprès des chefs d'États de la sous-région et sur un homme ayant déjà dirigé une institution similaire : la Bdeac.*

**S**a présence n'est pas passée inaperçue dans la tournée sous régionale que vient d'effectuer Mahamat Assouyouy Abakar, le ministre tchadien de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale. Abbas Mahamat Tolli, le gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac), figurait bien dans la délégation reçue le 15 janvier à Libreville (Gabon), par Brice Clotaire Oligui Nguema, et à Bangui (RCA) par Faustin Archange Touadera. Le lendemain, l'Équato-Guinéen Teodoro Obiang Nguema Mbasogo la recevait à Malabo. Le Congolais Denis Sassou-Nguesso prenait le relais le 17 janvier et Paul Biya bouclait le 19 janvier, à Yaoundé (Cameroun).

Lors de l'étape brazzavilloise, l'émissaire de Ndjamena a fourni un indice sur la présence du banquier central, dont le bail expire dans moins d'un mois. « *Son mandat est avant tout un mandat du Tchad avant d'être le sien. On a eu l'occasion de présenter au président Sassou les réformes et les succès que le gouverneur a eu à mener durant son mandat* », indiquait Mahamat Assouyouy Abakar.

## LEÇONS DU PASSÉ

Un bilan qui cache en fait la véritable raison de ce périple : le soutien que le Tchad sollicite pour faire d'Abbas Mahamat Tolli le candidat de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) en particulier, et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (Ceeac) en général, à la prochaine élection du président de la Banque Africaine de Développement (BAD), qui doit intervenir l'année prochaine.

Le Tchad récidive donc, après l'échec en 2015 de Bedoumra Kordjé, son ancien ministre des Finances, qui fut vaincu par le Nigérian Akinwumi Adesina, l'actuel titulaire du poste et dont le mandat expire en août 2025. Tirant les leçons du passé, le pays de Toumaï s'y prend plus tôt pour éviter d'autres candidatures au sein de la Cemac et de la Ceeac. Il veut surtout obtenir le plus rapidement possible le soutien sans faille des pays membres des deux espaces économiques, soit une dizaine de voix en perspective, que d'attendre la dernière minute. En effet, il avait fallu attendre le mois de mai 2015, soit quelques jours avant le scrutin, pour arracher cette onction. La perspective d'un sommet des chefs d'État de la Cemac, dans les prochains jours, permettrait de régler rapidement cette formalité. Cela laisserait du temps au gouvernement tchadien d'aller à l'assaut de la Ceeac dans les prochaines semaines, et de battre campagne dans les autres régions du continent et auprès des actionnaires de l'institution se trouvant à l'extérieur.



Car le candidat tchadien ne manque pas d'atouts. A 51 ans, Abbas Mahamat Tolli se met sur les pas d'un devancier. Avant de conquérir la présidence de la BAD, en 2005, le Rwandais Donal Kaberuka fut le gouverneur de la banque centrale de son pays. En outre, le CV du postulant est un chapelet impressionnant de postes prestigieux. Que ce soit dans son pays où le diplômé de l'École nationale d'administration (ENA) de Paris et de l'université du Québec, au Canada, a géré les portefeuilles ministériels des Finances et de l'Économie, après avoir été le directeur de cabinet du défunt président Idriss Deby Itno. Et dans la sous-région où il a dirigé la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac) et la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (Bdeac). Avant de présider aux destinées de la banque centrale régionale, il en a été le secrétaire général il y a une quinzaine d'années. Non sans avoir été administrateur pour l'Afrique au FMI.

milliards de Fcfa en 2016 à 4.708,2 milliards de Fcfa en fin janvier 2022. Sous son impulsion, la zone Cemac dispose désormais d'un marché financier unique, avec une bourse des valeurs régionale installée à Douala. Surtout, la mise en œuvre de la nouvelle réglementation de changes, en dépit des pressions de toutes sortes, notamment des industries du secteur extractif (hydrocarbures et mine), a permis la reconstitution des réserves de change. Des réalisations et bien d'autres qui constitueront des atouts à faire valoir auprès des électeurs de la BAD. Une opportunité pour le natif d'Abéché, au nord du Tchad, de mettre à contribution l'impressionnant carnet d'adresses qu'il a forgé durant une carrière remplie. Depuis sa création en 1964, la BAD n'a jamais été dirigée par un ressortissant de l'Afrique centrale.

**André Noir**

## CARNET D'ADRESSES

Son passage à la tête de cette institution se solda par une dynamisation conséquente du marché des titres publics (bons et obligations du trésor), dont l'encours a progressé de 513,9% entre 2016 et 2022, passant de 916,1

# AGF ET VISTA GROUP HOLDING S'ASSOCIENT POUR STIMULER LE FINANCEMENT DES PMES ET LES ENTREPRISES DIRIGÉES PAR DES FEMMES EN AFRIQUE DE L'OUEST

**African Guarantee Fund (AGF) a signé un accord de partenariat historique avec Vista Group Holding pour faciliter l'accès au financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les entreprises dirigées par des femmes dans quatre (04) pays d'Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Gambie, Guinée et Sierra Leone.**



**D**ans le cadre de cette collaboration, AGF fournira une garantie de portefeuille de prêts de 30 milliards de francs CFA (environ 50 millions de dollars US) pour soutenir les activités de prêt de Vista Group Holding aux PME à travers son réseau dans les quatre pays cibles. Cette garantie permettra à Vista d'accorder plus de 60 milliards de francs CFA (environ 100 millions USD) de prêts aux PME.

Le partenariat vise à débloquer des opportunités de croissance pour les PME d'Afrique de l'Ouest, à travers l'augmentation de leurs financements. Ce qui contribuera au développement économique de la région.

En se concentrant sur les marchés mal desservis, le partenariat favorisera l'inclusion financière pour les entrepreneurs, notamment les PME appartenant à des femmes, les entreprises de l'économie verte (protection de l'environnement et développement durable) et les jeunes entrepreneurs. Le système de partage des risques offert par AGF atténuera les risques associés aux prêts des PME, renforçant ainsi la stabilité financière du Groupe Vista et de ses filiales.

« Nous sommes ravis de nous associer à Vista Group, l'un des plus grands acteurs du paysage bancaire ouest-africain », a déclaré M. Jules Ngankam, Directeur Général du groupe AGF. « Cette collaboration multipliera l'impact de notre expertise et de nos ressources combinées pour libérer l'immense potentiel des PME de la région et stimuler une

croissance économique inclusive grâce à un accès accru au financement. »

En tant que catalyseur de la collaboration régionale, le partenariat s'aligne non seulement sur la mission d'AGF, qui est de promouvoir le développement économique et de réduire la pauvreté en Afrique, mais aussi sur l'ambition du groupe Vista de devenir une institution financière panafricaine de premier plan axée sur l'inclusion économique et financière.

Yao Kouassi, Directeur Général de Vista Group Holding, a ajouté : « Le partenariat avec AGF est une étape importante dans notre mission d'autonomisation des PME et de contribution à l'inclusion financière en Afrique de l'Ouest. Cette facilité nous permettra d'étendre notre portée et de fournir un soutien financier crucial aux entreprises qui sont le moteur du développement économique de ces pays. Cela correspond à notre objectif d'étendre notre empreinte au-delà du marché guinéen à la CEDEAO et à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). »

En outre, le partenariat s'appuie sur le programme de garantie favorisant l'accès des femmes au financement en Afrique (AFAWA), qui vise à débloquer jusqu'à 2 milliards de dollars de financement pour les PME détenues ou gérées par les femmes en Afrique, par le biais d'institutions financières.

« Ce partenariat reflète l'engagement de la Banque Africaine de Développement, particulièrement à travers l'initiative AFAWA, à

autonomiser les femmes entrepreneures tout en favorisant la croissance économique dans la région de l'Afrique de l'Ouest », a déclaré, Wilfrid Abiola, le Représentant Pays de la Banque africaine de développement au Togo, après la cérémonie.

Et d'ajouter : « Avec 20% de cette transaction allouée aux PME féminines couplée d'une assistance technique sur mesure apportée par AFAWA, Vista Group Holding affirme son engagement à réduire le risque associé aux entreprises dirigées par des femmes au sein de son portefeuille, accomplissant ainsi des avancées significatives et transformatives dans la démarche visant à améliorer l'accès au financement pour les PME dirigées par des femmes dans les pays à faible revenu et les États fragiles. »

AGF proposera également un programme de renforcement de capacités techniques adapté à chaque filiale en fonction de ses besoins pour augmenter l'impact de la garantie.

Ce partenariat marque une étape importante dans l'engagement d'AGF et de Vista Group Holding à soutenir les PME et à stimuler une croissance économique inclusive en Afrique de l'Ouest. En travaillant ensemble, les deux organisations renforceront les entrepreneurs, créeront des emplois et contribueront à un avenir plus prospère pour la région.

AÉROPORT DU CAMEROUN

# UN INVESTISSEMENT DE 11 MILLIARDS FCFA EN 2024 POUR MODERNISER LES PLATEFORMES AÉROPORTUAIRES

*Cette enveloppe sera consacrée à la réalisation des projets de trois programmes de modernisation aéroportuaire qui portent sur la maintenance, le développement des infrastructures et des équipements, et l'amélioration de la gouvernance et du développement durable. C'est ce qui ressort de la 127ème session du Conseil d'Administration de cette société tenu le 22 décembre 2023 à Kribi dans la région du Sud.*

**A**éroports du Cameroun (ADC), la société publique en charge de l'exploitation et la gestion des aéroports du Cameroun, a reçu l'accord de son conseil d'administration pour l'investissement de 11 milliards de Fcfa en 2024, renseigne l'institution sur son site web. Cet investissement sera injecté dans la réhabilitation des principales plateformes aéroportuaires du pays.

Dans les détails, l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen verra sa centrale hydraulique et ses quatre passerelles télescopiques réhabilitées cette année. Il enregistrera aussi la réfection de l'étanchéité de la toiture de l'aérogare passagers et le réaménagement du salon Ongola, entre autres

L'aéroport international de Douala quant à lui, bénéficiera de la réhabilitation de son système de climatisation centrale, de l'étanchéité des salles d'embarquement A32, B32 et A11. Côté piste, il est envisagé la réfection de la bande de piste 12/30 côté gauche, la réhabilitation de la chaussée de la voie de sortie de l'aérogare passagers et bien d'autres actions de maintien.

Dans la partie septentrionale du pays, pour ce qui est du processus d'amélioration du système de climatisation des aéroports internationaux de Garoua et de Maroua, il est prévu une étude technique pour palier de manière définitive et durable à l'inconfort souvent créé par les pics de chaleur qui atteignent parfois 42°C à l'ombre.

Il est également prévu pour ces deux aéroports et pour ceux de Ngaoundéré, Bertoua et Bamenda, de nombreux projets visant l'amélioration de la fonctionnalité de l'exploitation et du confort des passagers que des personnels.

Le Programme numéro 2 de ce projet porte sur le développement des infrastructures et des équipements des aéroports. Ce dernier vise une adéquation entre les exigences de certifications de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), les attentes des compagnies aériennes et la vision du Top management de ADC.



« Il s'avère donc nécessaire d'acquérir un nouveau matériel d'assistance pour renforcer les capacités opérationnelles des escales aussi bien internationales que régionales », précise la communication de l'ADC.

De ce fait, il est prévu l'acquisition, entre autres, des équipements de maintenance des chaussées aéronautiques en béton et en bitume, des appareils de levage pour les bagages, des banques d'enregistrement équipées de convoyeurs et de balances, des tunnels télescopiques modulables. L'ADC SA renchérit que « ce développement logistique sera soutenu par le renforcement de la gestion durable de l'environnement aéroportuaire, à travers le système d'éclairage écologique, la rénovation des stations d'épuration, le renforcement des dispositifs de stockage de l'énergie solaire photovoltaïque », qui sont les actions du Programme numéro 3, celui de la gouvernance et du développement durable.

### UNE RELANCE PRÉSERVÉE

Cet investissement que prévoit ADC est fait dans un contexte de tendance évolutive mondiale de reprise de l'activité du transport aérien, après trois années de résilience dans ce secteur dû à la crise

sanitaire du Covid-19. Selon le rapport 2022 sur la situation des Entreprises du secteur public et parapublic, l'année 2022 a été marquée par une activité dense du trafic aérien mondial en raison de l'organisation de la CAN Total Energie 2021 au Cameroun. C'est ainsi que la société ADC a vu ses performances augmenter de 103% en 2022. L'entreprise a vu son chiffre d'affaires chiffré à 34,1 milliards en 2022, soit une augmentation de 6,11 milliards par rapport à 2021. « Par ailleurs, la société ADC a été désignée parmi les entreprises publiques susceptibles d'être cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) », précise ledit rapport.

Ce dernier révèle également que Plan stratégique d'Investissements 2023-2027 de la société ADC a été adopté pour un coût global de FCFA 74,7 milliard de Fcfa, dont le financement devra être assuré par les fonds propres pour un montant de FCFA 16,1 milliards de Fcfa et un emprunt à souscrire à hauteur de FCFA 58,6 milliards de Fcfa.

**Cédric Boyomo**

## ALUCAM

# UN BESOIN FINANCIER DE 30 MILLIARDS DE FCFA POUR RENFORCER SES CAPITAUX PROPRES

*L'information est contenue dans le rapport 2022 de la Commission Technique de Réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic.*



**A**lucam, la société d'État camerounaise spécialisée dans la fabrication et la vente de l'aluminium est à la recherche de 30 milliards pour renforcer ses capitaux propres. Ce financement apprend-on du rapport le rapport 2022 de la Commission Technique de Réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic, a été engagé sur la base de la ligne de garantie de 200 milliards accordé par l'Etat aux entreprises publiques et privés.

En effet, depuis 2021, le gouvernement camerounais a mis en place une ligne de prêts bancaires intérieurs au profit des entreprises publiques et privées impactées par le Coronavirus. Le plafond des prêts possibles a été fixé

à 30% pour les entreprises relevant du portefeuille de l'Etat et 70% pour les privés. Sauf qu'à ce jour, cette modalité reste faiblement sollicitée par les entreprises et établissements publics en raison notamment de leur situation financière peu attrayante pour le marché bancaire et financier.

Ce financement sollicité par la compagnie publique intervient dans un contexte où elle face à des difficultés financières qui ont impacté sa capacité de production ces dernières années. Alucam a terminé l'année 2022 par une production globale vendue de 59 540 tonnes, soit 2 304 t de plus qu'en

2021. Cette progression correspond principalement à un accroissement de « métal primaire destinée à l'export » qui s'élève à 30 329 t (+ 9%), et celle orientée à la consommation locale à 4 375 t (+ 0,1%). Occasionnant une légère amélioration du tonnage commercialisé (+4%).

Malgré cette évolution, l'entreprise a enregistré un résultat net négatif de 18,77% à -7,7 milliards par rapport à 2021, en raison notamment de l'accroissement, des charges d'exploitation dont celles des matières premières (+49%), les autres achats (+36%), les services extérieures (+33%), les autres charges (+104%) ainsi que de l'impôt minimum forfaitaire sur le chiffre d'affaires de FCFA 600 millions. « La société Alucam éprouve des difficultés à financer ses investissements et à honorer ses engagements en raison,

de sa trésorerie négative en dégradation de 193% et d'un ratio de solvabilité en forte régression de -14,57 par rapport à 2021 », précise le rapport. De plus, les charges de personnel ont augmenté de 5,30%. La recherche de ce financement vise donc à renforcer ses capitaux propres et à lui permettre de faire face à ses obligations financières, tout en investissant dans des projets de modernisation et d'amélioration de sa chaîne de production.

On se souvient que le 8 février dernier, le président Paul Biya habilitait le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'aménagement du territoire (Minepat) Alamine Ousmane Mey, à signer avec la Société internationale islamique de financement du Commerce (Itfc), un accord de financement « Mourabaha » d'un montant de 15 millions de dollars soit environ 9,9 milliards de F. Le prêt sollicité auprès de cet organe spécialisé du groupe de la Banque islamique de développement (BID) devait servir à « l'achat de l'alumine et autres matières premières et leur vente à la République du Cameroun », apprend-t-on. Ce financement devait alors booster la productivité d'Alucam. Surtout qu'au cours de la session budgétaire de l'Assemblée nationale, tenue en novembre 2021, le ministre de l'Industrie d'alors, feu Gabriel Dodo Ndoké indiquait qu'« à date, il reste à doter l'entreprise d'un fonds de roulement capable d'assurer l'approvisionnement régulier en matière première et la remise en état des cuves à l'arrêt. A ce titre, des négociations ont été engagées avec la Société internationale islamique de financement du commerce du groupe de la banque islamique... », indiquait le défunt Minmidit, en ce qui concerne le financement de la BID.

**Paul Nkala**

## CAMAIR-CO

# 209 994 PASSAGERS TRANSPORTÉ EN 2022 POUR UN CHIFFRE D'AFFAIRES EN NET CROISSANCE DE 56%

*Cette performance a permis à l'entreprise d'accroître son chiffre d'affaires de 56%, bien que sa situation financière reste toujours précaire.*

**C**amair-co, la compagnie aérienne nationale du Cameroun, a réussi à transporter 209 994 personnes au cours de l'année 2022, apprend-on du rapport annuel de la Commission Technique de Réhabilitation des Entreprises du Secteur public et Parapublic. Par rapport à l'année 2021, le taux a connu un accroissement de 36,74%. Selon le rapport, la compagnie nationale qui contrôle 45% du marché local a desservi six destinations sur le marché domestique et deux dessertes sur le marché régional (Gabon, Tchad).

Cette performance a permis à l'entreprise d'accroître de 56% son chiffre d'affaires à 18 milliards contre 11 milliards en 2021. Ledit chiffre est constitué à 92% des revenus issus du transport des passagers et 8% du fret qui s'est établi à 341 155 kg en 2022.

Bien que ces performances soient en légère amélioration sur un an, Camair-co comme plusieurs entreprises publiques, présente un « risque très élevé » en ce qui concerne le poids des dettes fiscales et sociales par rapport à leur endettement à court terme. La CTR souligne d'ailleurs que cette situation prive l'Etat d'une part importante des ressources attendues au titre des impôts et taxes et, d'autre part, constitue un risque de perturbation du climat social au sein des entités concernées du fait du non reversement des cotisations sociales.

D'après les données compilées par la Commission, la situation financière de Camair-co « demeure préoccupante étant donné que les pertes cumulées ont rendu négatifs les capitaux propres ». Camair-co affiche en effet des pertes de 13 milliards en 2022, bien qu'elles se soient améliorées de 6% en glissement annuel. Les capitaux propres de l'entreprises sont quant à eux passés de -118 milliards 2021

à -44 milliards en 2022. De l'analyse des experts de la CTR, l'exploitation du transporteur demeure impactée par un niveau de charges que ne parviennent pas à couvrir les ressources générées par l'entreprise. Ces derniers croient savoir que la signature d'un contrat de performance entre l'Etat et Camair-Co permettrait d'améliorer la capacité opérationnelle de l'entreprise, sa compétitivité ainsi que sa rentabilité et sa crédibilité.

En effet, le Cameroun s'est engagé, dans le cadre du programme avec le Fonds monétaire international (FMI), à mettre sous contrats de performances les entreprises publiques. Annoncé depuis le mois de novembre 2023, une première vague de quatre sociétés d'Etat étaient concernées par ces contrats. Il s'agissait de Camtel, Cicam, Camair-Co, et le PAD. Pour le moment, aucun contrat n'a encore été signé, mais le ministre des Finances, Louis Paul Motazé, dans sa circulaire du 6 juillet 2022, régissant les contrats de performance entre l'Etat et les établissements et entreprises publiques soulignait la nécessité d'implémenter la mesure. « Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la réforme des entreprises et établissements publics conduite par le gouvernement depuis 2017, en vue de la maîtrise du pilotage et de la gouvernance de ces entités publiques, il a été donné de constater la faible performance des établissements et entreprises publiques dans l'accomplissement de leurs missions statutaires et dans la génération de profits; le poids important de ces structures



sur les finances publiques, à travers des opérations d'apport de trésorerie, de subventions ou de recapitalisation par l'Etat; les risques budgétaires pour l'Etat, dont la responsabilité pourrait être appelée du fait du passif global et de l'encours importants des engagements financiers de ces structures », formulait le membre du gouvernement. Il va s'en dire que la mise en place de ce nouveau dispositif devrait permettre à l'Etat de mieux contrôler la performance des EEP ce qui est difficile jusqu'ici, compte tenu de la nature de ces entités.

**Omer Kamga**

CICAM

## VERS UNE RÉÉVALUATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ENTREPRISE POUR RÉDUIRE SON DÉFICIT DES CAPITAUX

*Un appel d'offres y afférent vient d'être lancé par la direction générale de cette entreprise publique afin de la sauver d'une éventuelle dissolution.*

**E**douard Ebah Abada, le directeur général (DG) de la Cotonnière industrielle du Cameroun (Cicam) vient de lancer un appel d'offres national ouvert en vue du recrutement d'un consultant pour la réévaluation des terrains bâtis et non bâtis de cette entreprise publique, spécialisée dans le domaine du textile et au bord de la faillite. Ceci afin de « présenter une meilleure situation financière des capitaux propres », explique le DG dans son appel d'offres. Il précise que cette opération vise également à se conformer à l'article 665 du droit comptable qui stipule que : « *Si la dissolution n'est pas prononcée, la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital, d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social* ».

En d'autres termes, si la Cicam ne réévalue pas ses actifs afin de renforcer ses capitaux propres, elle pourrait être obligée, entre autres, de réduire son capital. Raison pour laquelle le consultant qui sera recruté doit procéder à une évaluation de terrains nus et bâtis afin de leur attribuer une valeur actuelle en fonction du prix du marché. Le coût prévisionnel de cette opération est de 23,8 millions de FCFA. Les candidats doivent déposer leur offre au plus tard le 22 janvier 2024. Les sites des terrains bâtis et non bâtis à réévaluer sont situés dans les villes de Douala et Garoua.

Si la Cicam procède à cette réévaluation de ses actifs immobiliers, c'est sur recommandation de la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR). Dans son rapport 2022, cet organisme public qui fait l'état des lieux des entreprises publiques et des établissements



publics avait préconisé qu'afin d'éviter la dissolution de l'entreprise, l'incorporation de l'écart de la réévaluation des actifs immobiliers et le traitement de la dette par subrogation de l'Etat sont à envisager en vue de reconstituer les fonds propres et assainir le bilan de l'entreprise.

La Cicam va mal après 59 ans d'existence. Elle présente une situation financière alarmante car, les capitaux propres sont devenus inférieurs (-16,3 milliards de FCFA) à la moitié du capital social (1,5 milliard de FCFA). Selon le rapport 2022 la CTR, la détérioration des indicateurs financiers de la Cicam se poursuit dans un environnement marqué par la hausse du coût moyen du coton de 8,43% et la forte concurrence des produits textiles en provenance d'Asie qui occupent 88% du marché du pagné. Les perturbations liées à la fourniture intermittente de l'énergie électrique, des matières premières et des intrants, ont conduit à la baisse de la production des imprimés et tissus teints (3 906 kml pour une capacité attendue de 18 000 kml contre 5 346 kml en 2021), la régression de la production colisée d'éponge de 49,69%, une production quasi inexistante de la teinture (0,76%) et le faible rendement de l'activité de filature (34%). Cette baisse généralisée

des performances sur le plan technique a eu pour conséquence la réduction du chiffre d'affaires de 29%.

Au 31 décembre 2022, indique la CTR, la Cicam totalise une dette globale évaluée à 31 milliards de FCFA, dont 74% représentent les dettes à court terme. En raison de l'absence de trésorerie, le stock de la dette est en hausse de 17,22% et impacte fortement les relations de Cicam avec ses principaux fournisseurs (Eneo, Sodecoton, Gaz du Cameroun), matérialisées par des suspensions répétées en fourniture d'énergie et en matière premières. Bien plus, l'insuffisance du fonds de roulement qui découle de la trésorerie négative nette de l'entreprise, ne permet pas de régulariser la situation du personnel, qui accumule des arriérés de salaire de 7 mois (de juillet à décembre 2022) estimés à 523 millions de FCFA. Cette situation concourt à la diminution des effectifs (-8%) du fait des démissions et absences injustifiées avec pour conséquences la perte du savoir-faire technique, la démotivation des salariés restants, et la dégradation du climat social.

**Paul Nkala**

## LES CAUSES CONCEPTUELLES DE LA CRISE DE LA DETTE DES PAYS DU SUD

*L'aggravation de la crise de la dette dans les pays du Sud est largement due à un système multilatéral déficient. Mais elle reflète aussi les insuffisances des cadres analytiques et politiques prépondérants en particulier leurs postulats concernant les caractéristiques de la monnaie, les possibilités économiques dont disposent les gouvernements émetteurs de leur propre monnaie et les causes sous-jacentes de l'endettement extérieur des pays en développement.*



**V**ous sous l'angle de la théorie monétaire moderne (TMM), les limites de la pensée économique dominante, appliquée aux crises des dettes souveraines, deviennent plus évidentes encore. Le principe sur lequel est fondé la TMM est que, contrairement aux ménages et aux entreprises du secteur privé, les États qui contrôlent leur propre monnaie fiduciaire ne peuvent pas faire défaut (sous réserve que leur dette soit libellée dans leur monnaie nationale). Comme ils ne sont pas soumis à des contraintes monétaires, ils peuvent dépenser pour réaliser leurs objectifs. Leur principale contrainte est la disponibilité des capacités productives, qui à leur tour déterminent le risque d'inflation.

La théorie monétaire moderne explique pourquoi les pays les plus endettés, à la fois en termes absolus et relatifs, ne sont pas en difficulté. Prenons le cas du Japon, dont le ratio dette publique sur PIB était de 254 % l'an dernier, tandis que le même ratio était de 144 % pour les États-Unis, de 113 % pour le Canada et de 104 % pour le Royaume-Uni. Et pourtant, aucun de ces pays n'a été confronté à une crise de la dette souveraine. En revanche, l'Argentine, l'Équateur et la Zambie avaient des ratios dette publique sur PIB bien plus bas lorsqu'ils se sont trouvés en défaut de paiement en 2020.

Cela s'explique principalement par le fait que le Japon, les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni disposent de la souveraineté monétaire : leur dette publique est libellée en monnaie nationale et leurs banques centrales conservent un certain contrôle sur les taux d'intérêt appliqués à la dette. La plupart des pays du Sud global sont confrontés au risque d'insolvabilité parce qu'ils empruntent dans des devises étrangères.

La TMM implique que si les pays riches consentaient à un allègement significatif de la dette des pays du Sud, les principales difficultés seraient la coordination – entre les différents créanciers et débiteurs, et autres acteurs pertinents – et la redevabilité, et non les moyens financiers.

Étant donné que ces pays ne peuvent se trouver à court de leur propre monnaie, il n'y a pas de contraintes financières à l'annulation totale ou partielle de l'encours de la dette publique extérieure et garantie par l'État de 131 pays à revenu faible ou intermédiaire (à l'exclusion de la Chine, de la Russie et de l'Inde). Cette dette combinée s'élevait à 2600 milliards de dollars en 2022, soit un montant inférieur à la dette publique de l'Allemagne.

La question se pose donc de savoir pourquoi les pays du Sud qui sont aujourd'hui surendettés ou qui risquent de l'être empruntent en devises étrangères. La réponse habituelle des économistes est qu'autrement, ces pays seraient à court de « liquidités » et « d'épargne ». Ce point de vue trahit une méconnaissance de la nature de la monnaie. Les gouvernements émetteurs d'une monnaie nationale ne peuvent manquer de fonds. En outre, comme l'a montré la Banque d'Angleterre, les banques ne sont pas des intermédiaires entre les épargnants et les candidats à un emprunt ; elles contribuent plutôt au renforcement du pouvoir d'achat chaque fois qu'elles accordent un prêt.

Il en découle une autre observation importante dérivée de la TMM : comme la monnaie n'est pas rare, tout ce qui est techniquement et matériellement faisable au niveau national peut être financé dans la monnaie nationale. Les pays en développement n'ont pas besoin d'émettre de la dette en devises étrangères pour financer des projets qui requièrent des ressources disponibles localement, telles que la main-d'œuvre, la terre, les matières premières, les équipements et les technologies.

Lorsque les ressources nécessaires ne sont pas disponibles localement et ne peuvent être acquises qu'au moyen de devises étrangères, les pays en développement peuvent être obligés d'assumer le fardeau d'une dette libellée en dollars, une situation envisageable pour les pays dénués de ressources ou vulnérables au changement climatique.

Toutefois, ce point de vue ne tient pas compte du fait que les pays du Sud tirent souvent un revenu substantiel de leurs exportations. Le problème est qu'un pourcentage important

de ce revenu est reversé aux investisseurs étrangers, qui profitent souvent d'une architecture fiscale mondiale injuste, sous forme de bénéfices ou de dividendes. À cela viennent s'ajouter les pratiques commerciales frauduleuses à l'origine des flux financiers illicites.

Entre 2000 et 2018, par exemple, les pays africains ont davantage souffert financièrement des transferts de bénéfices par les investisseurs étrangers, du rapatriement des dividendes par les filiales à leurs sociétés mères et des flux financiers illicites que du service de leur dette publique extérieure. Ils ont dû émettre des emprunts en devises étrangères assortis de taux d'intérêt élevés, en partie pour combler le fossé créé par les ressortissants étrangers qui s'approprièrent – légalement et illégalement – d'importants revenus en dollars.

On peut citer le cas de la Zambie, un important producteur mondial de cuivre, qui a perdu quelques 10,6 milliards de dollars sous la forme de flux financiers illicites entre 1970 et 1996 (correspondant à 355 % de son PIB en 1996), 8,8 milliards de dollars entre 2001 et 2010 et 12,5 milliards de dollars entre 2013 et 2015. La dette publique extérieure et garantie par l'État de la Zambie s'élevait à 1,2 milliards de dollars en 2010, pour atteindre 12,5 milliards de dollars en 2021.

Si le gouvernement zambien avait un meilleur contrôle fiscal et technique de son secteur des exportations, il aurait accumulé suffisamment de réserves en dollars pour améliorer l'autosuffisance alimentaire et énergétique du pays et pour financer les investissements dans les infrastructures et autres biens publics nécessitant l'importation de capacités de production étrangères. Il n'aurait pas eu besoin de s'endetter autant en devises étrangères. Il en va de même pour d'autres pays africains riches en ressources.

Dans un monde juste, les pays soumis à des conventions fiscales asymétriques et au pillage des ressources seraient indemnisés de manière équitable au lieu d'être écrasés par des politiques d'austérité. À défaut, l'annulation de leur dette publique extérieure aiderait les pays en développement à investir dans les capacités d'adaptation au changement climatique et à améliorer la santé et le bien-être de leurs populations. Comme l'affirment de nombreux décideurs politiques, économistes et mouvements sociaux, il s'agit d'une nécessité urgente.

Néanmoins, même une mesure aussi audacieuse ne suffirait pas à corriger les causes profondes des crises récurrentes de la dette dans le Sud global. Il faudrait à cette fin stopper l'hémorragie financière provoquée par les entreprises multinationales et promouvoir une stratégie de développement économique qui tire pleinement parti des ressources dont chaque pays dispose au moyen de sa monnaie nationale.

**Ndongo Samba Sylla, ancien conseiller technique de la présidence de la République du Sénégal, directeur de recherche et de politique pour la région Afrique de International Development Economics Associates**



## BEYOND TRAVEL...

- ◆ Air ticket
- ◆ Travel Insurance
- ◆ Visa assistance
- ◆ Hôtel Booking
- ◆ Car rental
- ◆ Airport transfer
- ◆ Tour package
- ◆ Event Management



+237 233 42 66 37

+237 676 64 64 57

+237 695 98 50 96

Ancien Immeuble Nobra, 2e Étage, Porte 4

servicedesk@akiba-travel.com

www.akiba-travel.com



**Wafa Assurance Vie  
Cameroun**

Source de confiance

# SE PROJETER DANS L'AVENIR AVEC **CONFIANCE**

C'EST OPTER POUR LES  
**SOLUTIONS CORPO**  
DE Wafa ASSURANCE  
VIE CAMEROUN



**INDEMNITÉS DE  
FIN DE CARRIÈRE**

**PRÉVOYANCE  
COLLECTIVE**

**RETRAITE  
COLLECTIVE**

 **OUTILS DE FIDÉLISATION**

 **SOLUTIONS SUR-MESURE  
SELON VOS BESOINS**

 **DISPOSITIFS FISCALEMENT  
ATTRACTIFS**

 **Rue Toyota Bonapriso, immeuble Wafa Assurance  
BP 13072 Douala - Cameroun**

Pour toute information, contactez-nous :  
 **solutionscorpo@wafaassurance.cm**

**www.wafaassurance.cm**